

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

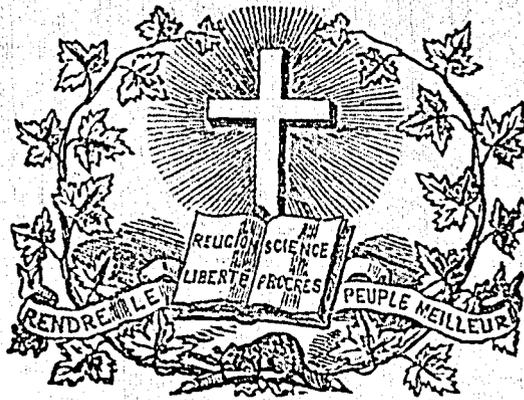
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume VIII.

Montréal, (Bas-Canada) Décembre, 1864.

No. 12.

SOMMAIRE. — LITTÉRATURE. — **Poésie:** Les oiseaux blancs, F. X. Garneau. — Mourir, P. J. U. Baudry. — Paysage, J. Auger. — SCIENCE: Les Aurores boréales, J. Chantrel. — De quelle nation étaient les habitants de Stadoconia et d'Hochelega lors du voyage de Jacques-Cartier? par Kondiarok. — EDUCATION: De l'autorité du maître, Schmit. — Comment on embouteille et conserve l'œuf de la mémoire, Lombes. — AVIS OFFICIELS. — Nominations: Ecole Normale Laval. — Annexion de Municipalités scolaires. — Diplômes accordés par les Bureaux d'examineurs. — Institutur disponible. — PARTIE ÉDITORIALE: Assemblée tenue à Montréal pour former une association dans le but de protéger les intérêts des protestants dans l'instruction publique. (suite et fin). — Revue bibliographique: Du bon ton et du bon langage, par la comtesse Drobowska; de Part de la conversation et de la charité dans les conversations, par le Père Huguet. — Bulletin des publications récentes: Paris, Bruxelles, Toronto, Québec. — Petite Revue Mensuelle. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bulletin de l'Instruction Publique. — Bulletin des Sciences.

LITTÉRATURE

POÉSIE.

Les oiseaux blancs.

Salut, petits oiseaux, qui volez sur nos têtes,
Et de l'aile, en passant, effleurez les frimats;
Vous qui bravez le froid, bercés par les tempêtes,
Venez tous les hivers voltiger sur nos pas.

Les voyez-vous glisser en légions rapides
Dans les plaines de l'air comme un nuage blanc,
Où le brouillard léger, que les rayons avides
De notre astre du jour frappent en se levant?

Entendez-vous leurs chants sur l'orme sans feuillage?
De leur essaim pressé partent des cris joyeux.
Ils aiment le vent qui ceint comme un corsage
Les branches de corusier qui balancent sous eux.

Quand un faible rayon de l'astre de lumière
Brille sur le cristal qui recouvre les bois,
Le doux frémissement de leur aile légère
Partout frappe les airs où soupirent leurs voix.

Ils ne regardent point si l'épaisse feuillée
Ne peut plus accueillir l'amour comme au printemps,
Si de fleurs pour leurs vides la branche est dépouillée
Si le froid aquilon siffle dans les troncs blancs.

Plus l'air semble glacé par les flocons de neige,
Plus leur vol est rapide à l'entour de nos toits,
Et la bulle du grain agite leur cortège
À la grange où bondit le van du villageois.

Oh! que j'aime à les voir au sein des giboulées
Mêler leur chant sonore avec le bruit du vent,
Et courrir les jardins, inonder les allées,
Et d'arbre en arbre aller toujours en voltigeant.

Quelle main a placé sur la branche qui plie
Ce perfide réseau pour surprendre leurs pas?
Ah! fuyez—mais hélas! j'en entends un qui crie
Le cruel oiselleur va causer son trépas.

Poussant des cris plaintifs ils fuient dans la plaine;
Mes yeux les ont suivis derrière les côteaux;
Ils avaient cependant le soir perdu leur haine,
Et bientôt je les vis passer sous nos vitreaux.

Ils revinrent encor butiner à la porte;
Mais de l'arbre perfide ils n'approchaient jamais.
Ils repartent enfin; l'aile qui les emporte
Semble par son doux bruit augmenter mes regrets.

Adieu, petits oiseaux, qui volez sur nos têtes,
Et de l'aile en passant effleurez les frimats;
Vous qui bravez le froid, bercés par les tempêtes,
Venez tous les hivers voltiger sur nos pas.

F. X. GARNEAU.
Répertoire National.

Mourir!

Je contemplais un soir l'uniforme lineux
Que l'hiver a jeté sur la nature en deuil;
Je cherchais vainement la brillante parure
Dont se couvrent les champs au temps de la verdure;
Je cherchais des moissons, des feuilles aux forêts,
Des oiseaux dans le ciel, des fleurs... et je rêvais!
Et je rêvais qu'un jour, comme une fleur létrée,
Au souffle de l'hiver disparaîtrait ma vie,
Qu'il faudrait renoncer aux rêves de bonheur,
À ces rêves si doux que caresse le cœur,
Qu'il me faudrait quitter à ce moment suprême
Pays, famille, amis, tout ce qu'ici l'on aime
Qu'il me faudrait mourir... et mon cœur frissonna.....
Lorsque vers moi soudain un ange s'avança;
Son aspect était doux, il semblait devoir dire:
J'apporte le bonheur: un bienveillant sourire
Donnait à son visage un charme saisissant;
Ses deux ailes d'azur causaient en s'agitant
Comme un souffle léger qui chassait la tristesse;
Dans son œil un peu grave on lisait la tendresse;
C'était un des esprits que Dieu dans sa bonté
Créa pour secourir la triste humanité.
"Cesse de l'arrêter à de vaines alarmes,
"La mort, crois-moi, mortel, a peut-être des charmes,"
Dit-il, et son regard me désigna les cieux.
—"Toi qui parais si bon, esprit mystérieux,
"Toi qui viens consoler ma secrète souffrance,
Lui demandai-je alors, "serais-tu l'espérance?"
—Il dit en souriant: "l'espérance est ma source."
—"Quoi! ta sœur, l'espérance?... es-tu donc le bonheur,
"Toi dont la voix soupire une douce harmonie
"Echo des harpes d'or, céleste mélodie?"

—“Je suis l'ange, dit-il, qui des rigueurs du sort
 “ Console les humains ; on m'appelle : LA MORT.”
 —“Toi, tu serais la mort ?... Je la croyais horrible
 “ On disait son œil cave et son regard terrible,
 “ Et pourtant devant toi mon cœur n'a pas tremblé :
 “ Un rayon de soleil en mon âme a brillé.
 “ Ton voile blanc ressemble à ceux dont sont parées
 “ Au jour de leur hymen, les jeunes fiancées...
 “ La mort ! j'en aurais peur ; toi, je voudrais t'aimer ;
 “ Non, tu n'es pas la mort, et tu veux m'alarmer !
 “ Car la mort, comme toi, ne pourrait pas sourire.”
 —“ Erreur, l'être fatal que tu viens de décrire,
 “ Ce fantôme hideux, crois-moi, n'est pas la mort ;
 “ C'est un ange maudit que l'on nomme “REMORD.”
 “ Effroi des criminels, ce génie implacable
 “ Se présente toujours au chevet du coupable,
 “ Des tourments de l'enfer sinistre précurseur,
 “ Il apporte au mourant la rage et la terreur.
 “ Mon voile est blanc, dis-tu, je suis la fiancée
 “ Vers qui ton âme aspire, ici-bas délaissée ;
 “ Viens à moi, mon regard sourit aux malheureux ;
 “ Qui s'endort dans mes bras s'éveille dans les cieux.

P. J. U. BAUDRY.
 Foyer Canadien.

Paysage.

.... cela compose un brocard d'or
 riche et magnifique, que nous vou-
 lions trouver plus beau que du vert,
 quand ce ne serait que pour changer.
 MAD. DE SEVIGNÉ.

Souvent, pendant l'hiver, la forêt dérolée
 Se couvre, tout-à-coup, de feuillages tout blancs :
 Et dablins touffus, et liserons tremblants
 Pendent à l'arbre en fleurs de neige immaculée.

Parfois, tombe la pluie à demi congelée ;
 Puis, le froid vient changer ces cristaux ruisselants
 En feuilles de vermeil, en fruits étincelants,
 Et poser à la branche une frange étoilée.

O prismes chatoyants, sous un soleil d'été !
 O charmante féerie, éphémère et fragile
 Dont un souffle, un rayon briserait la beauté.

J'ai souvent fait ce vœu,—mais c'est un vœu stérile—
 De pouvoir, quelquefois, réunir en mon style,
 Votre art éblouissant et votre chasteté !

J. ARGENT.
 Foyer Canadien.

SCIENCE.

Les Aurores Boréales.

Voici l'hiver, et avec lui le retour, pour les contrés du nord, d'un phénomène dont les savants cherchent encore l'explication, et sur les différentes circonstances duquel ils sont loin d'être d'accord. Il s'agit des *aurores boréales*, qui remplacent quelquefois avec tant de splendeur les rayons absents du soleil, et qui offrent souvent de si bizarres apparences.

Les aurores boréales sont-elles accompagnées toujours ou quelquefois d'un certain bruit, et de quelle nature est ce bruit ?

Quelle est leur action sur l'aiguille aimantée ?

Modifient-elles l'intensité du magnétisme terrestre ?

Répandent-elles une odeur propre et désagréable ?

Déterminent-elles des changements d'état dans l'atmosphère ?

Sont-elles accompagnées d'un nombre d'étoiles filantes plus grand ou moins grand qu'à l'ordinaire ?

Ont-elles une relation intime avec les orientations des nuages et surtout des cirrus ?

A quelle hauteur se forment-elles habituellement dans l'atmosphère ?

Les aurores boréales ont-elles une lumière photogénique ?

Ont-elles une électricité distincte de l'électricité atmosphérique ?

Voilà un aperçu des questions que notre Académie des sciences posait il y a quelques temps aux observateurs du phénomène. Un médecin de l'Islande, parfaitement placé pour l'étudier, le docteur Hjaltalin, qui avait déjà fait de nombreuses observations, ayant été instruit du questionnaire par un des zélés missionnaires catholiques

qui évangélisent son pays, s'est mis en mesure d'y répondre. Il n'a pu encore trouver la solution complète du problème ; les deux dernières questions ne sont pas résolues, les autres ne le sont pas dans toutes leurs parties, et il est possible que de nouvelles observations rectifient quelques inexactitudes et apportent de nouvelles lumières ; mais, telles qu'elles sont, les réponses du docteur Hjaltalin méritent d'être connues. Il les a consignées dans un petit mémoire dont nous devons la traduction au missionnaire apostolique qui les avait provoquées, et que nous reproduisons avec les notes du traducteur.

“ Ce que nous disons ici sur ces grands et admirables météores, écrit le savant islandais, repose sur plus de trois cents observations qui ont été faites au 64° 46' de latitude N.—Quelques-unes, comme il sera dit plus bas, ont été faites au 55°. Le but principal de ces observations a été surtout de découvrir quelle peut être la nature de ces météores, en faisant abstraction de tout ce qui a pu être dit ou écrit sur ce sujet.

“ J'ai d'abord porté mon attention pour découvrir si quelque bruit accompagnait ou non les aurores boréales ; je crois pouvoir assurer que ce bruit existe, bien qu'on ne l'entende que relativement peu souvent ; je l'ai entendu seulement six fois sur cent observations. Ce bruit, dont l'intensité varie, ressemble parfois à une espèce de bruissement non pas très-sonore (comme quand on déchire de la soie), mais plutôt sourd et égal dans toute sa durée ; le plus souvent ce bruit est tout à fait semblable au pétitement que l'on entend quand on accélère d'une manière considérable le mouvement d'un appareil électrique. Ce bruit est surtout sensible quand le temps est serein et calme, tandis qu'il est beaucoup plus difficile de l'entendre quand l'atmosphère est agitée, car alors il se confond avec le bruit du vent. Il m'a semblé l'entendre mieux quand j'étais nu-tête (quelle qu'en soit la raison). Quand il y a beaucoup de mouvement dans les aurores boréales et qu'il semble que leurs rayons se poursuivent dans leur mouvement ondulatoire du N. E. à l'E., ou bien du N. O. à l'O., c'est alors que l'on entend mieux ce bruit, et il ressemble à de très-nombreux pétitements qui se font entendre çà et là dans l'atmosphère. J'ai remarqué que les aurores boréales dont on entend le mieux et plus clairement le bruit sont les blanchâtres avec de très-brusques changements en rouge ; mais jamais je n'ai entendu ce bruit quand les aurores étaient tout à fait rouges ; ces aurores, le plus souvent, se trouvent dans la partie S. de la voûte céleste, et rarement plus haut que 40° au-dessus de l'horizon.

“ Quand les aurores boréales sont fortes (car il y a de très-grandes différences dans leur grandeur et leur clarté), elles semblent exercer une grande influence sur l'aiguille aimantée. Elle oscille alors beaucoup plus qu'en dehors de cette influence des aurores, et l'oscillation est bien plus forte de l'E. au N. et du N. O. au N., et elle n'incline pas autant que de coutume à l'E. et à l'O. ; c'est comme si la déclinaison était moindre et l'oscillation plus rapide et plus forte. Les aurores boréales rouges ont une bien moindre influence sur l'aiguille que les blanches et les bleuâtres. Sans aucun doute le magnétisme terrestre est beaucoup plus fort quand les aurores boréales sont grandes que dans le cas contraire ; la preuve la plus évidente est dans l'inclinaison de l'aiguille aimantée. L'électricité atmosphérique est beaucoup plus forte quand il y a des aurores boréales que quand il n'y en a pas, et les petites machines électriques donnent des étincelles beaucoup plus fortes et plus claires ; à cause de cela aussi elles sont toujours accompagnées d'une grande quantité d'ozone. J'ai vu l'ozonomètre monter jusqu'à 9 et 10° en peu d'heures quand il y a des aurores boréales. Et pour cela je me suis toujours servi du papier ozonométrique des docteurs Moffat et Hawarden, que je tiens toujours prêt afin de pouvoir apprécier l'ozone de l'atmosphère. Ce phénomène s'est toujours présenté, soit qu'un bruit ait accompagné l'aurore ou non. Quand des hommes ou des animaux ont été pendant quelque temps sous l'influence d'un tel air, et entrent dans un appartement chauffé, une très-forte odeur d'ozone s'exhale d'eux. Mais chez aucun animal cette odeur n'est aussi forte que chez les chats, elles est si forte que les hommes peuvent en obtenir un enfléchissement. Si on met de la toile blanche nouvellement lavée sécher à l'air tandis qu'il y a des aurores boréales, les femmes qui plient et repassent cette toile aussitôt qu'elle est séchée prennent souvent un coryza.

“ Il est très-difficile de dire quelle est l'influence exercée par les aurores boréales sur l'atmosphère ; sont-elles très-vacillantes, le peuple croit qu'elles annoncent du vent, et dans ce cas on pense que le vent viendra immanquablement du point de l'horizon où les aurores ont apparu d'abord. C'est la croyance du peuple en Islande, mais je pense qu'elle doit souffrir beaucoup d'exceptions, et mes observations me prouvent que cette croyance du peuple n'est nullement certaine. Ce qui arrive très-souvent c'est que des aurores

boréales blanchâtres dans l'est et le nord de la voûte céleste annoncent du froid, avec vent du N. ou du N. E. Quand des aurores rougeâtres apparaissent dans le sud de la voûte céleste et qu'elles sont très-grandes, elles indiquent presque toujours ou de la pluie ou (mais bien moins souvent) de la neige, ou de la neige mêlée de pluie ; de même, aux aurores rougeâtres qui apparaissent au nord succède toujours du vent de S. ou de S. O., et ordinairement on les voit plutôt lorsque le temps est inconstant. Elles n'accompagnent presque jamais les aurores blanchâtres ou bleuâtres qui commencent à apparaître au N. E. ou au N. O.

Leur couleur est le plus souvent d'un rouge sombre, et même semble un peu rouge bleuâtre, et rarement elles s'élèvent haut dans l'atmosphère comme il sera dit plus loin. Je n'ai pas pu parvenir à découvrir s'il y a quelque relation entre les étoiles filantes et les aurores boréales, et il est certain que pendant le temps où les étoiles filantes sont ici les plus nombreuses, c'est-à-dire du 11 au 14 novembre, les aurores boréales ne sont pas plus fréquentes qu'en d'autres temps, et sur cent aurores boréales qui peuvent avoir lieu dans les mois d'octobre, de novembre et de décembre, il n'y en a pas plus en moyenne en novembre qu'en octobre et en décembre. J'ai rarement vu des étoiles filantes en même temps que des aurores boréales, mais bien plus souvent quand il n'y avait pas d'aurores. (1)

On ne remarque pas en plein air l'odeur qui accompagne les aurores boréales ; mais, d'après ce qui a été dit plus haut, il est évident qu'il y en a puisqu'une très-forte odeur d'ozone s'exhale des objets, etc., exposés à l'air pendant de grandes aurores boréales et cette odeur se remarque surtout quand les objets ci-dessus indiqués sont placés dans un appartement chauffé. Les aurores boréales répandent une grande lumière, surtout les blanches, les blanchâtres et les bleuâtres. On peut ici voyager à la lumière des aurores au milieu de la nuit même au plus fort de l'hiver. Leur lumière est très-agréable à l'œil, et elle permet de voir fort loin ; les objets ne projettent jamais d'ombre à la lueur des aurores, mais comme les aurores sont excessivement mobiles, leur lumière, suivant leur mouvement, passe très-vite d'un point de la terre à un autre ; quand parfois elles sont immobiles ou peu en mouvement, les rayons lumineux qu'elles projettent demeurent longtemps au même endroit et donnent une lumière au moins aussi grande que celle d'une pleine lune ; parfois cette lumière est si forte qu'elle permet de lire facilement (2). Il est tout à fait évident que les aurores boréales n'ont aucun rapport avec les nuages, car c'est ordinairement par les temps le plus clair, quand l'air est le plus pur, qu'elles sont plus belles, plus grandes et plus lumineuses ; quelquefois seulement je les ai vues en même temps que des cirrus du côté du sud, et il était facile de voir qu'elles étaient moins élevées dans l'atmosphère que les nuages ; et bien souvent, quand il y a des nuages en même temps que les aurores au nord ou au sud, elles semblent moins élevées que ceux-ci.

La hauteur des aurores boréales est bien variable, car parfois elles semblent être très-élevées dans l'atmosphère et bien au-dessus de tous les nuages, et d'autres fois elles sont à peu près à une hauteur qui égale seulement celles des plus hautes montagnes d'Islande. Par le vent du sud-ouest, quand le temps est très-inconstant, on les a vues quelque fois ne dépassant pas l'horizon. Une fois que, durant l'hiver, j'étais en voyage vers le milieu de la nuit, il m'a semblé, autant qu'il m'était possible de l'apprécier, qu'elles n'étaient guère qu'à 1,200 pieds au-dessus de ma tête, car je voyais bien au-dessus des aurores la sommet d'une montagne qui n'a que 1,600 pieds d'élévation, montagne dont je n'étais pas très-éloigné. Leur hauteur ordinaire doit être environ de 150,000 mètres. On est encore loin d'avoir des données précises sur leur élévation, et pour y parvenir, il faudrait faire de nombreuses observations simultanées en différents endroits, si l'on veut obtenir un résultat certain, car leur élévation varie considérablement.

Je me propose de dire en quelques mots comment apparaissent le plus ordinairement ici les aurores boréales, et leurs espèces différentes. Ordinairement, les aurores boréales forment dans l'atmosphère un arc qui va du nord-est au nord-ouest ; l'extrémité E. de cet arc apparaît toujours la première, puisqu'il en sort comme une espèce de *stratus* de couleur foncée qui s'étend vers le nord. Cet

arc est étroit à sa base, et de plus en plus large au fur et à mesure que cette base s'élève ; au-dessus de l'horizon il a à peu près de 50 à 60°, et au sommet il se trouve plusieurs fois plus large qu'à la base, et ordinairement il continue de s'élargir ainsi jusqu'à ce qu'il arrive au zénith. Pendant que cet arc s'est élevé du N.-E. et élargi, un autre s'est montré au N.-O. en tout semblable au premier ; il se développe de même. Toutefois, il est le plus souvent un peu moins grand et moins large, et il rencontre celui-là juste au zénith. Quand ces deux arcs se trouvent à côté l'un de l'autre, la lumière devient moins éclatante ; cependant des jets de lumière s'élançant toujours peu à peu du N.-E. aussi bien que du N.-O. Suivant leur arc respectif, il s'en échappe aussi des rayons qui s'étendent de différents côtés ; ces rayons ressemblent à des jets de lumière de différente grandeur, qui continuellement s'éloignent de l'arc et le rejoignent avec la rapidité de l'éclair, et semblent tourner autour de l'arc. Quelquefois il y a deux arcs à côté l'un de l'autre, et souvent ils courent ensemble quand ils arrivent dans le haut de la voûte céleste. Le point central de ces arcs est toujours le méridien magnétique, et ceci, avec d'autres données, indique le principe et la nature des aurores boréales.

Je ne doute nullement que dans l'avenir on verra changer le lieu de réunion des aurores boréales dans la voûte du ciel, conformément au changement des lignes isogoniques et isocliniques, qui semblent changer selon que la déclinaison de la boussole augmente ou diminue, de sorte que l'on verra, si l'on observe attentivement, l'extrémité de l'arc N.-E. tourner petit à petit chaque année à l'E., et l'arc O. ou plutôt N.-O. tourner au N., selon que la déclinaison va en diminuant au N., et quand la déclinaison sera devenue O., les extrémités des arcs seront à l'E. et à l'O. J'ai parlé plus haut des aurores boréales rouges, qui quelquefois apparaissent dans le sud de la sphère céleste ; on les voit parfois quand le vent du S.-E. ou du S., avec pluie, a régné pendant quelque temps ; mais rarement elles apparaissent par un temps clair, que je sache ; elles se trouvent, vers le Sud, dans un arc rouge foncé, mais elles sont bien moins mobiles que les blanchâtres, et elles semblent avoir excessivement peu d'influence sur l'aiguille aimantée. Quand on observe les aurores boréales en Danemark, c'est-à-dire au 55°, elles sont toujours rougeâtres et semblent se trouver au N. par rapport à l'observateur. Une fois j'ai remarqué (au 55°) qu'en présence des aurores boréales l'électricité de l'air était tout à fait négative, mais je ne saurais assurer si cela se présente toujours ou souvent. Bien que les aurores boréales apparaissent en tous les temps de l'année, cependant elles sont plus communes en certains temps ; toujours elles sont plus nombreuses et plus fortes vers les solitudes. Je donne ci-dessous l'indication des mois dans lesquels ont apparu les 300 aurores boréales que j'ai observées dans l'espace de cinq ans. Il y en a eu beaucoup d'autres pendant ce laps de temps, mais beaucoup plus petites, et je ne les ai pas observées ou n'ai pas écrit mes observations, car cela m'a paru moins important ; c'est une remarque qu'il ne faut pas oublier par rapport au tableau que je donne ici :

Janvier.....	16 aurores boréales.
Février.....	20 —
Mars.....	60 —
Avril.....	10 —
Mai.....	8 —
Juin.....	3 —
Juillet.....	5 —
Août.....	20 —
Septembre.....	62 —
Octobre.....	36 —
Novembre.....	30 —
Décembre.....	30 —

Par les temps nuageux, comme aussi par la neige et la pluie, il est souvent difficile de faire des observations, d'abord parce que les nuages dérobent la vue des aurores, et puis le temps, dans ces circonstances, est souvent tel qu'il empêche toute observation de l'état atmosphérique ; pour pouvoir s'y livrer, il faudrait avoir un observatoire complètement installé, avec les instruments nécessaires. Mais il est inutile de songer à cela dans ce pauvre pays."

Le mémoire du docteur Hjaltalin est daté du mois d'avril 1864. Nous désirons que le numéro du *Monde* où nous le reproduisons lui parvienne assez tôt pour l'encourager à de nouvelles observations, et nous comptons sur l'obligeance du missionnaire qui nous a fait connaître celles que nous venons de rapporter, pour nous tenir au courant des études du docteur islandais et de ses propres études sur le phénomène des aurores boréales. Puissent les glaces n'avoir pas encore fermé l'entrée du port de Reykjavik, lorsque ce numéro se dirigera vers l'Islande !—*Le Monde*.

J. CHANTREL.

(1) Quand à moi, j'ai remarqué assez souvent (peut-être pas moins de 1 sur 4 ou 5) les étoiles filantes en même temps que des aurores, mais à peu près toujours dans le côté opposé de la sphère céleste. (Note du traducteur.)

(2) A la lumière des belles et grandes aurores, par une lune près de son plein, la terre d'ailleurs et les montagnes étant couvertes de neige, j'ai lu bien facilement dans le Nouveau-Testament, édition petit in-32 ; Gaume, 1844. (Note du traducteur.)

De quelle Nation étaient les habitants de Stadacona et d'Hochelega lors du voyage de Jacques-Cartier ?

Messieurs les Rédacteurs du *Journal de l'Instruction Publique*,

Dans une note, que vous avez ajoutée à la traduction de la première dissertation de M. le Principal Dawson sur les anciennes sépultures trouvées à Montréal, (livraison de mars 1861,) vous disiez : "Pour des raisons que nous n'avons ni le temps, ni l'espace de développer, nous doutons encore contre l'opinion du savant auteur, que les sauvages dont il est question fussent algonquins."

Vous ne vous plaindrez point de ce que je ne vous ai point laissé tout le loisir d'étudier et de développer les raisons que vous annonciez ainsi, puisqu'il s'est écoulé près de quatre ans depuis le jour où vous avez pris date sur cette question. Mais comme je connaissais, pour ma part, au moins *une excellente raison, non pas de douter*, mais bien d'affirmer que le savant professeur était dans l'erreur, j'ai préparé quelques notes que je vous prierai maintenant de publier.

Cartier nous a laissé un vocabulaire de la langue qui se parlait à Hochelega et à Stadacona. Il est maintenant admis que les langues sauvages de cette partie du continent se divisent en deux branches, dont les deux types principaux sont l'iroquois et l'algonquin. Or, il suffit de jeter un coup d'œil sur le vocabulaire de Cartier pour voir que la langue qu'il avait entendue n'appartenait point à la famille *algique*, (comme l'appelle avec raison votre savant collaborateur N. O.,) mais bien au type iroquois, auquel appartient également le huron. Les terminaisons en *on, aya, ouâ* etc., sautent aux yeux; de même que l'absence des syllabes en *gik, kik, kuk, gan, ning, nih*, etc., frappe également le lecteur, qui, sans être le moins du monde familier avec les langues sauvages, a seulement vu un livre de prières algonquin ou sauteux. Mais en étudiant avec plus de soin le vocabulaire de Cartier, et en le comparant avec le vocabulaire huron de Sagard et le dictionnaire Onontagué, publié dernièrement à New-York par M. Shea, on se convaincra facilement que les sauvages de Stadacona et d'Hochelega étaient hurons ou iroquois. Prenons d'abord les noms de nombre. (1)

Vocabulaire de Cartier.	Vocabulaire huron de Sagard.	Iroquois Onontagué.	Iroquois de Caughnawaga.
1 Segada.	Escaton.	Unskat vel Ska-	Enskat.
2 Tegnenny.	Téni.	Tegui. [ta.	Tekeni.
3 Asche.	Hachin.	Achen.	Asen.
4 Honnacon.	Dac.	Gaheri.	Kaieri.
5 Ouiséon.	Ouyche.	Ouisq vel Wishk	Wisk.
6 Indahir.	Hondaheh.	Hayak.	Iaiak.
7 Ayaga.	Sotaret.	Tchiatak.	Tsiatak.
8 Addague.	Atteret.	Teguron.	Sotekon.
9 Madelon.	Nechon.	Waderon.	Tiohton.
10 Assen.	Assan.	Wassen. }	Oieri.

Il paraîtra évident à mes lecteurs, 1° Que tous les noms du vocabulaire de Cartier ont une très-grande analogie avec celui d'un de leurs synonymes dans l'une ou l'autre liste, à l'exception d'un seul, celui qui représente le nombre *quatre*. 2° Que les variantes sont aussi fortes entre les trois autres listes, qu'entre la liste de Cartier et chacune d'elles. 3° Que les trois premiers

(1) Je copie le vocabulaire de Cartier de la magnifique réimpression *fac-simile* que M. d'Arzac vient de faire de l'unique exemplaire imprimé que l'on connaisse de l'édition de Paris, 1545. Dans la *recension* qui suit l'ouvrage, et dans laquelle il est comparé ligne par ligne avec les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, avec l'édition de Ternaux-Compans et avec celle de la Société Littéraire et Historique de Québec, on trouve seulement les variantes suivantes: *Honnacon, Indahir* et *Assen* pour *Asen*. La seconde liste iroquoise est tirée d'un petit livre d'école: "Kaiaonsera Irontwientakwa," publié à Montréal en 1857, pour les Missions du Sault St. Louis et du Lac des Deux-Montagnes. J'ai substitué partout, comme plus intelligible, le *w* au *s*, que les anciens missionnaires n'avaient adopté que parce que cette autre lettre ne leur était point familière. Les mots du dictionnaire Onontagué sont les *adjectifs numéraux*, et non pas les *noms de nombre*.

noms de nombre sont pour bien dire identiques dans les quatre listes. 4° Qu'en tenant compte surtout de la manière dont l'oreille des français a du être frappée pour la première fois de sons tout à fait étrangers, la différence entre quelques-uns des noms du vocabulaire de Cartier et des trois autres n'est qu'apparente: ainsi *Hondahca* a bien pu être entendu *Indahir*. Les aspirations des langues sauvages, de l'iroquois et du huron surtout, sont bien propres à donner le change sur le son des voyelles à une oreille peu exercée: de la même manière *Madelon* a bien pu être *Waderon*.

Maintenant, comme contre-épreuve, voici les noms de nombre dans quatre autres langues sauvages. On verra qu'il n'y a point la moindre ressemblance entre ceux-ci et le vocabulaire de Cartier; et que l'algonquin en est, s'il est possible, plus éloigné encore que les autres.

Algonquin ou Sauteux. (1).	Micmac.	Maléchite.	Pennobscot.
1 Pejik.	Newkt.	Neopt.	Bisick.
2 Nij.	Tabw.	Tarpou.	Nish.
3 Nisswi.	Tehieht.	Sist.	Nuas.
4 Niwin.	Néw.	Naylon.	Yeh-hou.
5 Nanan.	Nann.	Néan.	Pohlenish.
6 Ningotowas-swi.	Ajougom.	Karmarchin.	Negotance.
7 Nijowasswi.	Twigueneuk.	Elouhékenock.	Tambaoh-ous.
8 Nicowasswi.	Oumoulehim.	Hogomulehin.	Saan-suck.
9 Cangasswi.	Pechkounadek.	Eokenardeck.	Noh-li.
10 Mitasswi.	M'teln.	Tillon.	Matéla.

La différence est très-grande presque partout entre ces quatre langues, mais il y a cependant quelques ressemblances frappantes et même dans quelques-unes, une parfaite identité à côté de la plus bizarre différence. Vouloir tracer l'étymologie d'une liste à l'autre, dans la plupart des cas, serait s'exposer au reproche que l'on faisait à Ménage :

Equus vient d'*Alfana* sans doute
Mais il a bien changé sur la route.

Cependant il y a assez de consonnance sur le tout, dans le second tableau, et surtout une opposition assez grande entre les deux tableaux pour faire voir que l'on est pour bien dire dans deux pays différents. Il y a analogie entre le Sauteux et le Pennobscot, pour les trois premiers nombres, identité pour les nombres quatre et cinq entre le Sauteux, le Micmac et le Maléchite; et tout le long, ressemblance très-grande entre le micmac et le maléchite, qui sont évidemment des dialectes d'une même langue.

S'il est vrai que nous ne pouvons découvrir d'analogie entre plusieurs mots du très-court vocabulaire de Cartier, et les mots correspondants hurons ou iroquois, il en est un nombre suffisant qui offrent ou une très-grande ressemblance ou même une identité assez complète, pour faire voir que les sauvages d'Hochelega parlaient soit l'une ou l'autre de ces deux langues, soit un dialecte de la même famille philologique.

Voici quelques-uns de ces mots: *bouche*, dans Cartier, *Escaye*; Sagard *Ascharente*; prunes *Honnesta*; dans Sagard *Honneste*: et "les prunes sont grosses comme cela": *Chionneste* (probablement ce que Cartier aura entendu dire.) Du pain, se dit, d'après Cartier *Caraconny*; et de la galette, d'après Sagard *Caruonna*. Les yeux, d'après Cartier, *Hegata*, et d'après le dictionnaire Onontagué *Hegahra*; les oreilles, *Ahontascon*, et en iroquois, *Ohonta*; les jambes, *Agouguenchonde*; et *Hononda* en iroquois. Il y a aussi à tenir compte de bien des choses: 1° Les mots entendus par Cartier, sont probablement représentés avec les flexions, conjugaisons et déclinaisons, qui les défigurent à nos

(1) La première liste est tirée du livre d'école et de prières, publié à Québec, par M. Belcourt, en 1859; la seconde, de la Grammaire Micmac, publiée à New-York, par M. Shea, et extraite des manuscrits du Père Maillard par M. Dellenner, (1861,) et les deux dernières, de *Walderness Journeys* du Gouverneur Gordon. J'ai ramené ces deux dernières à la prononciation française.

yeux, ou sont amalgamés avec d'autres mots. 2° Depuis ce temps, le huron et l'Iroquois ont subi des modifications considérables. 3° Cartier a pu commettre de graves erreurs, son oreille n'étant nullement familiarisée avec la prononciation des indigènes.

Mais il y a un fait bien frappant, c'est que tous les mots du vocabulaire de Cartier, se rapportent par le son, par la conformation, sinon par l'étymologie aux langues huronne et iroquoise, et pas un seul que je sache n'offre d'analogie avec les langues algonquine, abénakise, micmaque, montagnaise, etc.

D'où je conclus que l'on est bien fondé à dire que la nation, qui avait ses cabanes, ou si l'on veut ses tentes, *tabernacula sua*, à Hochelaga et à Stadacona, n'était point algonquine, mais qu'elle était huronne ou iroquoise, plus probablement huronne. La douceur, et le caractère en même temps rusé et soupçonneux des sauvages de Cartier, font croire qu'ils étaient ou des tribus huronnes ou de quelque nation très-semblable aux hurons par la langue et par les mœurs, qui auront été entièrement détruites par leurs féroces voisins, les Iroquois, ou repoussés dans l'ouest, pendant l'intervalle presque séculaire, qui sépare le voyage de Cartier de celui de Champlain.

KONDIARONK.

Atoutarégé, novembre 1864.

EDUCATION.

De L'autorité du Maître.

L'autorité est un certain ascendant qui imprime le respect et amène la soumission.

L'égalité de caractère, la fermeté, la modération; ce calme qui fait que l'on se possède toujours, qui n'a pour guide que la raison; cette vigilance qui n'agit jamais ni par caprice ni par emportement; voilà ce qui produit et maintient l'autorité.

Ni l'âge, ni une taille imposante, ni un maintien recherché, ni l'ampleur de la voix, ne sauraient la donner; du côté du maître, il faut l'amour; du côté de l'élève, la déférence et le respect.

L'amour doit gagner le cœur des enfants, mais ne jamais les amollir; la crainte doit les retenir, mais ne jamais les rebuter.

L'autorité qui ne serait basée que sur la crainte ne saurait atteindre le but: elle pourrait contraindre, mais ne corrigerait jamais.

Le maître doit, dans sa conduite, éviter soigneusement tout ce qui peut ressembler à la dureté, à la fierté, à la rodomontade, tout ce qui pourrait le faire paraître austère, de mauvais humeur, indifférent, difficile à contenter; il doit éviter ce ton imposant, ce visage rigide et cette sévérité trop rigoureuse qui empêchent les enfants de se montrer tels qu'ils sont, et les portent à fuir l'œil du maître, à cacher leurs fautes et leurs défauts, auxquels sans cela on pourrait porter remède, et qui en même temps nuisent souvent à l'expansion, à l'épanouissement libre de leurs bonnes qualités.

L'instituteur ne peut jamais oublier qu'il doit être pour ses élèves un exemple permanent de toutes les vertus. Il doit se faire respecter, se faire estimer surtout; l'écolier n'écoute point celui qui n'a pas son estime. Dans ce but, le maître doit s'abstenir de toute allure négligée, peu modeste. Il doit s'abstenir de l'enjouement excessif, de la légèreté, de tout ce qui pourrait ressembler à la bouffonnerie; il doit surtout craindre de passer pour frivole.

Nous avons dit que du côté du maître doit être l'amour, c'est-à-dire tout ce qui concerne les enfants, le maître doit être animé des sentiments d'un père: l'amour s'acquiert par l'amour. Il doit être également bon pour tous, simple, patient, et exact dans son enseignement.

Il fera observer l'ordre et la discipline, mais de manière à ce que jamais le maintien n'en soit pénible ou rebutant. Il mettra une grande importance à combattre dans les jeunes gens certaines dispositions opposées aux devoirs de la société et au commerce de la vie. Il s'efforcera de détruire, d'extirper la rudesse, la grossièreté, la rusticité, l'égoïsme, la vanité, la hauteur, l'esprit de contradiction, de critique, de raillerie; cette espèce de présomption qui condamne tout et semble ne chercher qu'à faire de la peine aux autres. A tous ces défauts il fera ouvertement la guerre.

Résumons les principaux moyens d'établir et de conserver l'autorité:

1° Ne pas user mal à propos du pouvoir; jamais sans raison, sans réflexion, ni pour des faits sans gravité.

2° Faire exécuter ce qui a été commandé justement.

3° Ne point accorder ce qui a été refusé, à moins que les circonstances n'aient changé.

4° Ne jamais menacer à la légère.

5° Rester invariable dans sa conduite, de manière à convaincre les enfants que toujours ils auront dans leur instituteur un maître capable de faire accomplir les devoirs et respecter le bon ordre.

6° Être sobre de paroles, soit en avertissant, soit en réprimandant, soit en donnant un ordre ou en imposant l'obéissance.

7° Ne jamais agir de façon que l'élève puisse s'imaginer que son maître a tort.—(1)

(SCHMIT, Instituteur.)

Comment on embrouille et comment on aide la mémoire.

— Babet, dit la femme d'un marchand à sa servante, Babet, il faut aller au marché pour acheter diverses choses dont nous avons besoin.

— Oui, madame.

— Mais, ma chère, vous avez une si mauvaise mémoire, que si l'on vous donne seulement trois ou quatre choses à faire, on peut être sûr que vous en oublierez au moins une. Tâchez donc, cette fois, de bien vous rappeler ce qu'il me faut. Vous avez tant de bonnes qualités, vous êtes si propre et si soignée, que je ne voudrais pas vous renvoyer; mais votre oubli est insupportable.

— C'est vrai, Madame, mais ce n'est pas ma faute si Dieu m'a donné une mauvaise mémoire.

— Ecoutez-moi, il faut des choux, du lard, du poivre, et du fromage pour le dîner.

— Oui, madame: des choux, du lard, du poivre, et du fromage pour le dîner.

— Des poireaux et des carottes pour la soupe; ne les oubliez pas.

— Non, madame: des poireaux et des carottes pour la soupe.

— Une épaule de mouton, une livre de chocolat, une livre de café, six livres de sucre; mais n'oubliez pas le sucre, Babet, car nous n'en avons pas un seul morceau à la maison.

— Non, madame, je n'oublierai pas le sucre.

— Souvenez-vous de passer chez la mercière, et dites-lui de m'envoyer du calicot pour doublure, du fil noir, et une pièce de ruban de fil étroit.

— Oui, madame.

— Attendez, Babet, vous ferez bien de dire à l'épicier de vous donner un pot de gelée de groseille.

Pendant cet entretien, le marchand a paru occupé à inscrire ses comptes sur son registre, mais en réalité, il a écouté attentivement ce qui se disait. Il a son opinion au sujet de la mauvaise mémoire de Babet; il sent bien que ses aveux ne renferment aucune promesse d'amendement pour l'avenir, et il comprend que ce n'est pas tout à fait sa faute si elle oublie une partie des choses. Le fait est que le brave marchand a presque l'amour d'un père pour la pauvre Babet.

— Venez, lui dit-il, lorsque sa femme a quitté la boutique, venez ici, et voyons si je ne pourrai pas obtenir que vous vous rappeliez ce que vous avez à rapporter du marché.

— Bien, monsieur, il faut du sucre et du chocolat, une épaule de mouton, du café... du café... voyons... et...

— Ma brave fille, ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre. Il faut réunir les choses en plusieurs points, comme M. le Curé dans ses sermons; autrement, vous ne vous les rappellerez jamais. Il me semble que, pour aujourd'hui, vous avez à songer à trois choses: 1° le déjeuner; 2° le dîner; 3° la mercière.

1° Qu'avez-vous à rapporter pour le déjeuner?

— Du sucre, du chocolat, du café, et un pot de gelée de groseille, que je prendrai chez l'épicier.

2° Que vous faut-il pour le dîner?

— Il y a la soupe, le rôti, le ragoût, et le dessert.

— Bien; voyons maintenant ce qu'il vous faut pour chaque chose. — D'abord les poireaux et les carottes pour la soupe; l'épaule de mouton pour le rôti; les choux, le lard, et le poivre pour le ragoût, et le fromage pour le dessert.

— Très-bien. Où prendrez-vous chaque chose?

— Le mouton et le lard chez le boucher; les choux, les poireaux, les carottes au marché; le poivre et le fromage chez l'épicier.

— Mais n'avez-vous pas quelque chose à prendre chez l'épicier pour le déjeuner?

— Oui, monsieur, du sucre, du chocolat, du café, et, en outre, j'ai

(1) Extrait du Progrès, Journal de l'Éducation populaire, publié à Bruxelles.

à prendre un pot de groseille, de sorte que... Voyons... j'ai six choses à prendre chez l'épicière.

—Très-bien, Babet, vous comprenez bien les choses. Maintenant, quand vous irez chez l'épicière, supposez votre déjeuner d'un côté du comptoir, et votre dîner de l'autre; et puis, passez en revue tous les articles, et voyez si vous n'en oubliez pas.

—Oh! monsieur; c'est parfait, cela. Je suis sûre que je n'oublierai rien aujourd'hui.

—So maintenant, nous avons la mercière. Que lui direz-vous d'apporter?

—Le cailliot, le fil, le ruban.

—C'est bien, Babet; allez et souvenez-vous que je porte un grand intérêt à votre succès.

—Vous voilà, Babet, dit sa maîtresse à son retour.

—Oui, madame.

—Mais avez-vous bien tout apporté aujourd'hui? Voyons: le sucre, le chocolat, le café, les poireaux... Quel miracle que vous n'avez rien oublié cette fois!

—Babet, dit son maître, je suis heureux de voir que vous êtes une écolière intelligente, et je crois que si vous voulez toujours essayer de mettre de l'ordre dans ce que vous avez à faire, de la manière dont vous vous y êtes prise aujourd'hui, vous pourriez peu à peu égaler notre instituteur pour la mémoire, car on dit qu'il est en état de répéter tout le catéchisme, en commençant par la fin.

—Je vous suis bien reconnaissante, monsieur, et je tâcherai de faire toujours comme vous m'avez montré aujourd'hui.

—Souvenez-vous aussi, mon enfant, de ne jamais blâmer votre Créateur pour les défauts qui ne tiennent qu'à votre négligence; tâchez au contraire de perfectionner les talents que vous avez reçus de lui, et je ne serais pas du tout surpris si vous vous rendiez capable de devenir un jour la femme d'un bon fermier.

EMILE LOUBENS.

Journal d'Education de Bordeaux.

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS.

ÉCOLE NORMALE LARAL.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil en date du 13 du courant, nommer M. Daniel MacSweeney, instituteur anglais de l'école modèle annexe de l'école Normale Laral et professeur adjoint à l'école normale en remplacement de M. Andrew Doyle, qui a résigné et M. J. B. Cloutier, professeur adjoint à l'école normale.

ANNEXION DE MUNICIPALITÉS ÉCOLAIRES.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil en date du 12 du courant, distraire du township Morin, dans le comté d'Argenteuil, le 7e, 8e, 9e, 10e et 11e rangs et les annexer à la municipalité scolaire de Beresford.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE QUÉBEC.

Ecoles Élémentaires.—Première classe: Melle. Jane A. McKenzie.

Deuxième classe: MM. James A. Hume, Neil John McKillop, Francis Reynolds, Melles. Margaret Brodie, Sarah Johnston, Margaret McKillop, Mary McKillop.

Oct. du 1er au 8 nov. 1864.

D. WILKIE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RICHMOND.

Ecoles Élémentaires.—Première classe A.: Melles. Hannah Armata, (F. et A.) Mary Ann Armstrong, (F.) Marguerite Labonté, Luduile Gervais et Marie Brady.

Deuxième classe F.: Melle. Philomène Marcotte.

Oct. le 2 août 1864.

Ecoles Élémentaires.—Première classe A.: Melles. Mary Ann Morrill, (F.) Philomène Champoux et Mathilda Bouthillier.

Deuxième classe F.: Melles. Louise Vigneault, Julie Bétiste, (A.) Adella Gilman, Flora Shaw, Margaret Cassidy, Sophia Doying, Josephine E. Smyth, Mary Ann Hall, Lelia L. F. Rice, Mesdames Susanna Nelson Hull et Orpha Elizabeth Turner, Hammond.

Oct. le 1er nov. 1864.

J. H. GRHAM,
Secrétaire.

INSTITUTEUR DISPONIBLE.

Un Bachelier des arts de Yale College accepterait une place comme professeur dans un Collège ou Académie. Il a déjà enseigné dans un Collège catholique en Canada et peut produire les meilleures recommandations. Il enseignerait aussi dans une famille pour sa pension. Il peut enseigner le latin, le grec, l'allemand, l'anglais, la musique et les mathématiques. S'adresser au Bureau de l'Éducation.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL, (BAS-CANADA,) 1^{ER} DÉCEMBRE, 1864.

Assemblée à Montréal pour former une Association dans le but de protéger les Intérêts des Protestants dans l'Instruction Publique.

(Suite et fin.)

Il est de plus allégué: "que les Protestants ne sont pas représentés dans le Bureau de l'Éducation, et sont par conséquent d'une ignorance pratique de tout ce qui se passe dans le Département, qu'ils ne peuvent prendre part à la distribution (can take no part in diverting) de la subvention des municipalités pauvres, ni à celle de la caisse d'économie des instituteurs, non plus qu'à la distribution des livres donnés en récompense dans les écoles, ni à la publication des deux Journaux de l'Instruction Publique." A ceux qui se plaignent que les canadiens français et les catholiques ne sont aucunement représentés dans d'autres départements, on répond ordinairement que l'aptitude des candidats est la seule règle à suivre. Nous avouons qu'on ne saurait se contenter d'une telle réponse. Quant à ce département, la principale difficulté qui se présente, c'est que les quatre cinquièmes de l'ouvrage doivent être faits en français. Ce qui prouve d'ailleurs que les protestants ne sont pas exclus systématiquement, c'est qu'une des premières nominations suggérées par le Surintendant actuel fut celle d'un monsieur protestant, qui fut employé au Bureau comme clerc de la correspondance anglaise et assistant rédacteur du *Journal of Education*. Nous avons déjà montré qu'il y a un assez grand nombre d'inspecteurs protestants et que même un d'eux a sous son contrôle une forte majorité de catholiques.

Comme on le voit, on a insinué dans le paragraphe précédent, que les protestants ne reçoivent pas leur juste part dans la distribution des différentes subventions ci-dessus énumérées: cette plainte étant conçue en termes généraux pourrait être à la vérité réfutée par une simple dénégation; mais nous croyons nécessaire de faire savoir que l'on n'a jamais, à notre connaissance, refusé d'accorder une part de subvention sur les fonds des municipalités pauvres à aucune des municipalités protestantes qui en ont fait la demande; il en est de même aussi des anciens instituteurs protestants qui ont toujours retiré leurs pensions aussi facilement que les catholiques, lors qu'ils se sont conformés aux réglemens établis; nous ajouterons aussi que les protestants ont toujours reçu leur juste part des livres pour récompenses, quoique les livres anglais soient beaucoup plus coûteux que les livres français.

Enfin le dernier grief exposé dans le rapport est celui-ci: "que souvent dans les écoles, que l'on appelle écoles communes, les élèves et même les maîtres sont forcés de se conformer à certaines pratiques de l'église catholique, et que la moindre opposition de leur part est la cause de mauvais traitements."

On fournit à l'appui deux cas particuliers, dans l'un c'est une institutrice protestante qui a entrepris de lire la Bible à ses élèves catholiques, et dans l'autre c'est un élève protestant qui a été renvoyé d'une école commune pour avoir refusé de faire sa prière avec les autres.

Au sujet de la première de ces plaintes, le *Montreal Gazette* s'exprimait ainsi : " on donne pour preuve d'intolérance une affaire assez amusante, qui fait sourire par l'intolérance que montrent à leur insu ceux-mêmes qui se plaignent. On nous informe qu'une corporation de Commissaires, évidemment catholiques, fit choix d'un régisseur qui engagea une certaine institutrice très-capable et munie d'un diplôme. Mais comme elle était protestante elle fit faire la lecture d'un chapitre de votre Bible, ce qui indisposa les commissaires contre elle, et la fit renvoyer.

" Eh bien ! il est évident que le régisseur, l'institutrice, le rapporteur de cette plainte et les orateurs qui en ont parlé dans l'assemblée, tous savaient très-bien que cette conduite n'était pas convenable. Combien de fois en effet n'avons-nous pas entendu reprocher aux catholiques de refuser de lire, ou même d'entendre lire notre Bible sans remarques ni commentaires ? Cependant tout en sachant cela l'institutrice a voulu se poser en martyr à peu de frais ; et elle a reçu en effet la récompense qu'elle avait si ouvertement convoitée."

Pour ce qui est de l'autre plainte, les parents qui étaient protestants et habitaient un lieu où il y avait des dissidents protestants, voulurent cependant envoyer leur enfant à l'école de la majorité ; les règlements des Commissaires, ne leur convenant point, on leur conseilla de se joindre aux dissidents. C'est surtout pour obvier à de pareilles difficultés que l'on a permis des écoles séparées et c'est ce qui apparaît clairement par le texte même de la loi. " Si dans quelque municipalité que ce soit, les règlements des Commissaires d'école, pour la régie d'une école, ne conviennent pas à un nombre quelconque d'habitants professant une croyance religieuse différente de celle de la majorité des habitants de telle municipalité, etc., etc."

Comme nous avons maintenant réfuté en détail les assertions générales contenues dans le rapport, nous porterons quelques instants d'attention à ceux des faits si soigneusement choisis " carefully selected cases " que l'on apporte à leur appui, dont nous n'avons pas encore parlé.

Les affaires de Ste. Scholastique et d'autres municipalités ne justifient en rien le reproche que l'on fait au département, d'ériger de nouvelles municipalités scolaires, dans l'unique but de séparer et de détruire les arrondissements protestants. L'érection de nouvelles paroisses civiles (voyez les Statuts Refondus chap. 15, sect. 28) a été la seule cause qui a forcé à créer ces municipalités, à l'exception cependant d'une seule. (1) L'on a continué à faire passer et à publier les minutes en conseil à ce sujet dans plusieurs cas, plutôt comme contenu et comme avis aux parties intéressées que comme une procédure légale nécessaire. Il n'est pas non plus exact de dire que dans une circonstance le Surintendant a refusé à des dissidents la permission de se joindre à ceux d'une paroisse voisine. Les commissaires d'école menaçaient de poursuivre ces dissidents pour arriérages de taxes, et ils demandèrent l'opinion légale du Département. On ne peut pas dire raisonnablement que l'on aurait agi conformément à leur intérêt en les exposant aux frais d'une poursuite.

Pour ce qui est de l'affaire de Wickham, comme le rapport de l'inspecteur était défavorable aux dissidents, on laissa porter le différend devant les tribunaux où il était évidemment plus facile de découvrir la vérité que par les assertions des parties intéressées. En plusieurs de ces circonstances, malgré tout le désir du Département d'arrêter la litigation, on ne saurait empêcher les parties intéressées de recourir aux tribunaux ordinaires. Quant à ce qui regarde les plaintes portées par les dissidents d'Edwardstown, nous leur avons déjà répondu en partie, en montrant que c'était par leur propre négligence en n'envoyant pas leur rapport que les dissidents rencontraient tant de difficultés et de retards pour le paiement de la subvention ; pour ce qui est du refus de leur accorder une part sur les fonds de construction, il suffira de dire qu'il n'y a plus de subvention de ce genre depuis très-longtemps ; les dispositions de la loi qui affectaient la balance de la subvention des écoles communes à cet objet, ont été remplacées par une clause qui affecte cette même balance à l'éducation supérieure.

Outre ces différentes allégations qui sont toutes contenues dans le rapport, il y a aussi dans les discours qui ont été prononcés, des points dignes de remarque : nous ne parlerons pas de ce qui n'est que simple matière d'opinion.

Nous ne ferons pas, par exemple, de commentaires sur le discours du Rév. Dr. Wilkes qui disait : " Le système suivi, dans les écoles

catholiques du Bas-Canada ne saurait jamais conduire à l'éducation complète de l'homme et de la femme et ne peut les rendre propres à remplir leurs devoirs dans la société, et le grand but où l'on devrait surtout tendre, c'est d'obtenir d'abord des amendements à la loi pour que les protestants puissent avoir justice, et ensuite, voir à rendre toutes les écoles publiques non-sectarian."

Nous passerons aussi sous silence ces paroles du Rév. M. Kemp : " Je crois que la plus grande partie de ce que vous demandez vous sera accordée de bonne grâce, par nos co-sujets catholiques, mais il faudra aussi obtenir tout le reste ; " nous ne réfuterons pas même M. Burroughs, de Lachute, quand il se plaint, paraît-il : " de ce que les catholiques ont érigé plusieurs paroisses et pratiqué les cérémonies de leur religion dans les Townships de l'Est, lorsque, par le traité fait lors de la cession du pays, ils n'ont pas obtenu ce privilège et n'ont pas le droit d'aller s'établir dans cette partie du pays, (they being excluded from this section)."

Nous nous bornerons à réfuter certaines assertions qui ont rapport à des faits administratifs.

M. le Principal Graham, du collège de Richmond, se plaint dans son discours des règlements faits par le Conseil de l'Instruction Publique, pour l'examen des instituteurs. Ses critiques nous obligent à faire les remarques suivantes : 1o lorsqu'il se plaint du livre de lecture français, dans lequel on prescrit aux candidats de faire leur lecture comme étant le seul livre permis, nous lui dirions qu'il est aussi permis de lire dans l'Abrégé de l'histoire du Canada, par Garneau ; de plus, le Conseil, nous pensons, n'aurait aucune objection à ajouter d'autres livres à la liste. 2o Il n'y a rien dans les règlements qui puisse obliger le candidat de prendre ses connaissances sur l'histoire du Canada, dans l'abrégé de Garneau, quoique sans aucun doute ce livre soit jusqu'à présent le meilleur qui ait été écrit sur ce sujet. 3o Quant aux livres apocryphes de la Bible et à tout ce que l'orateur a pu dire en fait de controverse religieuse, nous pouvons nous contenter de répondre qu'il y a dans le Conseil de l'Instruction Publique des membres qui *ex professo* peuvent juger ces matières au point de vue protestant. 4o M. Graham dit de plus " qu'il n'y a pas d'examen sur l'arithmétique et que cela n'est pas dû à une omission, mais qu'il en est ainsi parce que si l'on mettait les candidats à l'épreuve sur ce point, pas moins des neuf dixièmes des instituteurs français ne pourraient pas passer leur examen." Nous nous contenterons de nier cette dernière partie de l'assertion ; c'est une injuste réflexion à l'adresse des instituteurs canadiens-français ; quant à la première partie nous nous contenterons de donner ici quelques extraits des règlements. " Le candidat (pour diplôme d'école élémentaire) devra de plus résoudre un problème d'arithmétique sur les fractions et un autre sur la règle d'intérêt simple." " Les candidats pour le diplôme d'école-modèle, s'ils n'ont point déjà le diplôme pour école élémentaire, devront subir les épreuves ci-dessus prescrites, et de plus répondre au moins à quatre questions sur chacun des programmes de la cédule G. Ils devront de plus résoudre un problème sur la règle d'intérêt composé, un problème d'algèbre et un problème de mesurage."

Cette assertion de la part du Principal Graham, nous semble d'autant plus surprenante que nous croyons que ce monsieur est lui-même secrétaire du bureau des examinateurs de Richmond. Plusieurs autres Messieurs, qui ont pris une part active aux délibérations de l'assemblée, sont aussi membres du bureau d'examineurs de Montréal.

Le Principal Graham, en faisant allusion à la division de la subvention entre la majorité et les dissidents, a dit que quelques dissidents catholiques, dans une municipalité dont il ne veut pas donner le nom, ont obtenu par fraude une somme bien plus considérable que celle qui leur était due. " Ils avaient fait porter, dit-il, sur le livre d'école tous les noms des enfants au bécseau (babies) qu'ils avaient fait venir pour l'occasion." Il a toujours été entendu par le département qu'on ne devait tenir compte que du nombre d'enfants qui sont véritablement en âge de fréquenter les écoles et qui ont suivi les classes pendant l'année ; et quand il a été reçu au département quelques plaintes à ce sujet, soit de la part des commissaires d'écoles ou des syndics, on a toujours apporté le plus grand soin à s'enquérir de tous les faits.

M. Graham se plaint aussi de la manière dont se fait la distribution de la subvention de l'éducation supérieure et comme preuve de cette mauvaise distribution, il dit que deux salles d'asile (infant schools) de Québec, se trouvent portées sur la liste parmi les écoles modèles. Eh bien, le fait est que ces deux écoles élémentaires sont protestantes, et elles ont été portées sur cette liste comme bien d'autres institutions, parmi les subventions en faveur d'écoles de charité, qui faisaient partie de l'ancien budget voté par la législature, même avant l'acte d'union. Lorsque le gouvernement et le parlement établirent le fonds de l'éducation supérieure, avec

(1) Cette exception est celle de l'affaire de la Côte St. Joachim, qui a été annexée à une autre municipalité, en 1854, avant la nomination du Surintendant actuel ; ce changement, d'après ce que nous voyons, a été fait à la demande de toutes les parties intéressées.

Pentente qu'il n'y aurait plus de secours particuliers votés par la législature, il n'y eut d'autre alternative que de laisser ces institutions sans aide ou de les maintenir sur cette même liste.

" Il n'y a pas eu, ajoute de plus M. Graham, de méthode suivie dans la distribution soit aux protestants soit aux catholiques. L'année dernière, on déduisit \$325 de la subvention ordinaire accordée au St. Francis College; le Surintendant donna pour raison de ce changement, que cette somme devait être répartie entre de nouvelles institutions. En s'enquérant des faits, il (M. G.) découvrit que cette raison donnée était complètement fautive; l'argent avait été donné à d'anciennes institutions. On déduisit ainsi 31 par cent sur la subvention accordée au collège dont il est le Principal, ce qui faisait seulement cinq pour cent comparé avec les autres institutions."

La correspondance suivante répondra d'elle-même à cette attaque.

St. FRANCIS COLLEGE,
Richmond, B.-C., 13 avril 1863.

Hon. Surlat, de l'Education.

Monsieur,

Vous voudrez bien me faire connaître ce qui vous a porté à diminuer si considérablement la subvention accordée au collège pour l'année qui vient de s'écouler.

Votre obéissant serviteur,

JOHN H. GRAHAM,
Principal, etc.

BUREAU DE L'EDUCATION,
Montréal, 18 avril, 1864.

John H. Graham, Ecuyer,
Principal du St. Francis College,
Richmond, B. C.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 13 courant, je dois vous dire qu'en parcourant le chap. 15 des Statuts Refondus, sect. 66, vous verrez qu'il est statué que la subvention accordée à l'Education Supérieure sera répartie annuellement par le Surintendant de l'Education entre les universités, les collèges, etc., en telles sommes ou proportions pour chacune de ces institutions qu'il plaira au Gouverneur en Conseil d'allouer.

J'ai transmis, le 23 janvier dernier, mon rapport à l'honorable Secrétaire Provincial, dans lequel je recommandais pour le collège de St. Francis, la même subvention que les années précédentes, mais il a plu à Son Excellence, par un ordre en Conseil du 21 mars, d'accorder à cette institution la somme de sept cent cinquante piastres (\$750.00). Je ne suis pas autorisé à vous faire part des raisons qui ont pu porter Son Excellence à faire ces changements dans la distribution de la subvention annuelle, cependant je crois devoir vous dire qu'en parcourant la liste qui sera publiée dans le prochain numéro du *Journal of Education*, vous pourrez voir que l'on a pris en considération le nombre relatif d'élèves de chaque institution dans chaque liste.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Education.

St. FRANCIS COLLEGE,
Richmond, B. C., 21 avril 1864.

Hon. M. Chauveau,
Surintendant de l'Education.

Monsieur,

Vous voudrez bien me faire connaître pourquoi le St. Francis College n'a pas son rang parmi les collèges affiliés à l'université McGill et pourquoi aussi il n'est pas porté sur la liste parmi ceux de la seconde section des institutions de première classe; je désirerais savoir de plus pourquoi son école préparatoire (l'école de grammaire du St. Francis College) n'a pas été classée parmi les institutions de seconde classe, savoir, parmi les collèges classiques.

Nous réclamons donc, en faveur des deux institutions les rangs et places ci-dessus et nous vous prions en conséquence d'avoir la bonté de nous faire parvenir une réponse aussitôt qu'il vous paraîtra convenable, de manière à pouvoir soumettre cette question aux syndics qui doivent avoir une assemblée sous peu.

Votre obéissant serviteur,

JOHN H. GRAHAM,
Principal, etc.

BUREAU DE L'EDUCATION,
Montréal, 25 avril 1864.

John H. Graham, Ecuyer,
Principal du St. Francis College,
Richmond, B. C.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 21 courant, je dois vous dire que les universités seules ont rang sur la première liste, si vous faites allusion aux listes de distribution; je suppose aussi que par ces mots, "seconde section des institutions de première classe," vous entendez les tableaux statistiques donnés dans le rapport triennal. Cette section renferme toutes les écoles de théologie, de loi et de médecine, qui ne sont pas des facultés d'une université.

Jusqu'à présent le collège St. Francis a toujours été porté sur les listes parmi les collèges classiques, avec tous les collèges affiliés à l'université Laval, et cette année on a placé le Morrin college sur la même liste.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Education.

Le fait est que cette réduction, dont on jette le blâme sur le Surintendant, a été cependant ordonnée par le gouvernement exécutif, et que M. Graham en fut informé aussitôt. D'ailleurs la lettre officielle du secrétaire provincial le dira assez d'elle-même. Cette lettre a été publiée dans l'*appendix* du rapport du Surintendant pour 1863.

SECRETARIAT PROVINCIAL,
Québec, 22 mars 1864.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie ci-incluse d'un ordre en Conseil approuvant vos listes de distribution de la subvention de l'éducation supérieure, pour l'année 1863, avec quelques changements.

J'y ajoute les détails suivants que ne contient pas l'ordre en conseil, savoir:

LISTE No. 1.—UNIVERSITÉS.

Bishop's College..... \$1500 au lieu de \$1721

LISTE No. 2.—COLLÈGES CLASSIQUES.

St. Francis, Richmond..... \$ 750 au lieu de \$1032
Trois-Rivières..... 600 " 362

LISTE No. 3.—COLLÈGES INDUSTRIELS.

Masson..... \$1000 au lieu de \$ 845
Ste. Marie-de-Monnoir..... 600 " 427
Rimouski..... 500 " 455
St. Laurent..... 500 " 456

LISTE No. 4.—ACADÉMIES DE GARÇONS OU MIXTES.

Sorel..... \$ 400 au lieu de \$ 304
Trois-Rivières, (Cath.)..... 250 " 304
" (Prot.)..... 150 " 203

LISTE No. 5.—ACADÉMIES DE FILLES.

Sorel..... \$ 350 au lieu de \$ 203

LISTE No. 6.—ÉCOLES MODÈRES AJOUTÉES.

Sherrington..... \$93
Sheffield, ouest (High School)..... 75

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. PARENT,
Secrétaire.

L'honorable P. J. O. Chauveau, S. E.,
Montréal.

M. Burroughs de Lachute porta une plainte semblable de la part du collège établi en cet endroit. En cette circonstance encore le Surintendant avait recommandé la subvention ordinaire, mais on avait représenté à l'exécutif que cette institution n'avait pas

droit à une somme aussi considérable que celle qui lui était ordinairement allouée : on n'accorda que la moitié de la subvention, l'on suspendit le paiement de l'autre moitié et l'on ordonna au Surintendant d'aller lui-même visiter le collège. Plus tard, dans son rapport spécial, le Surintendant recommandait le paiement de cette balance ; mais on ne tint pas compte de sa recommandation, non pas qu'il y eut quelque chose de défavorable aux professeurs, dont l'un était, au contraire, un homme de grandes connaissances littéraires, mais bien parce que le nombre d'élèves n'était pas assez considérable surtout dans le cours supérieur.

Comme les deux orateurs dont on vient de parler ont attaqué le département au sujet de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure, nous avons publié dans notre dernier journal anglais un tableau de la distribution de cette subvention telle qu'elle existe maintenant entre les institutions protestantes et les institutions catholiques. On verra que souvent des institutions protestantes, qui ont un nombre moins considérable d'élèves que les écoles catholiques du même endroit, reçoivent cependant la même somme qu'elles et souvent même une somme plus considérable et vice versa.

La raison de ces différences vient de ce qu'on a essayé de rendre, autant que possible, pour base de la distribution sous la nouvelle loi les anciennes subventions accordées par le parlement. La classification qui a été faite n'a pas été exacte qu'elle aurait pu l'être, si les subventions n'avaient pas été votées autrefois par le parlement et si l'on n'avait pas cru devoir changer le moins possible ces anciennes subventions. Les nouvelles institutions se trouvèrent donc à ne recevoir que le minimum accordé dans leur liste, et encore n'était-ce qu'en retranchant tant pour cent sur les anciennes subventions ; la somme totale à distribuer restant toujours la même. De plus on ne basait pas la distribution seulement sur le nombre d'élèves, même parmi les institutions nouvelles de la même classe, mais il fallait en outre prendre en considération le nombre d'institutions de la même classe, qui se trouvaient établies dans chaque partie du Bas-Canada. Quant aux changements dans la distribution de 1863, changements dont le département n'est point responsable, l'exécutif semble s'être guidé d'après le nombre des élèves.

Quant à la proportion entre les institutions catholiques et les institutions protestantes dans la distribution, le tableau suivant fera bien voir que les plaintes des protestants, à ce sujet, sont loin d'être fondées.

VILLE DE MONTRÉAL.

INSTITUTIONS.	Catholiques		INSTITUTIONS.	Protestants	
	Elèves.	Subvention.		Elèves.	Subvention.
Collège Ste. Marie ...	235	\$ 1377	Collège McGill	206	\$ 2497
Académie Com. Cath.	175	228	Au même pour l'Institution Royale.....	671
Institution des sourdes et muettes.....	62	449	High School, &c.....	262	1128
Académie St. Denis...	123	150	Brit. and Can. School.	212	676
Ecole St. Jacques.....	604	845	Ecole Modèle de la Pointe St. Charles..	151	250
Ecole Modèle de la rue Visitation.....	859	74	Free sch. in connexion with American Presbyterian society....	121	338
Ecole St. Patrice à la Pointe St. Charles..	63	74	Colonial Church sch. society.....	1125	676
			Ec. modèle, rue Panet	269	74
			Ecole allemande.....	83	56
Total.....	2112	3197	Total.....	2519	6276

La population catholique de Montréal est de 65,896, et la population non-catholique de 24,342. Ainsi les protestants, qui ne sont pas le tiers de la population, reçoivent plus du double de l'allocation accordée aux catholiques.

VILLE DE QUÉBEC.

INSTITUTIONS.	Catholiques		INSTITUTIONS.	Protestants	
	Elève.	Subvention.		Elèves.	Subvention.
Ecole Commerciale...	66	\$ 152	High School.....	127	\$ 1128
Société d'Education..	510	946	Collège Morrin	24	400
Ecole Modèle Cath... ..	485	338	St. Andrew's School..	69	511
Ecole Modèle du faubourg St. Jean.....	90	74	Brit. and Can. School.	282	740
St. Sauveur.....	800	74	Ecole Nationale.....	155	375
			Infant School, (Hauteville).....	80	163
			Infant School, (Basseville).....	45	308
Total.....	1931	1584	Total.....	782	3631

La population catholique de la ville de Québec est de 41,477, et la population non-catholique de 9,732 seulement. Les protestants qui ne sont pas le cinquième de la population reçoivent donc plus du double de l'allocation accordée aux institutions catholiques.

Nous avons maintenant passé en revue les différentes plaintes portées dans le rapport ou exposées à l'Assemblée. Comme on pouvait s'y attendre, la presse protestante en fit le sujet de bien des commentaires, et en prit occasion de traiter d'autres questions qui ont rapport à l'éducation. Nous ne dirons cependant rien de diatribes semblables à celle du *Presbyterian*, qui trouvant, il faut croire, les expressions du *Montreal Witness* trop modérées, a déclaré que tout était corrompu jusqu'au cœur (that the whole thing was rotten to the core). Nous nous occuperons seulement des reproches qui ont été exposés dans des journaux qui n'ont pas pris cette attitude d'hostilité irréductible et prédéterminée. On a suggéré au département de faire distribuer la subvention à

	Catholiques.		Protestants.	
	Elèves	Subvention.	Elèves	Subvention.
		\$		\$
Universités			459	4578
Collèges Classiques.....	1438	9591	515	3406
Collèges Industriels	2193	7742	185	178
Académies de garçons ou mixtes...	3777	6877	2200	7154
Académies de filles.....	8727	10390	40	152
Ecoles Modèles.....	14914	12426	3196	5065
	31049	47329	6595	20533

Cette distribution donne donc aux institutions protestantes 30.25 pour cent sur la somme entière. Or la population catholique, lors du dernier recensement, s'élevait à 943,253 et la population protestante en comprenant sous ce nom tous ceux qui ne sont pas catholiques, ou dont la religion est inconnue, s'élevait seulement à 168,313. Si l'on distribuait donc toute l'allocation d'après la population, les institutions protestantes recevraient seulement 14.98 pour cent et elles reçoivent maintenant le double. Si, au contraire la distribution était basée sur le nombre de tous les élèves, les protestants recevraient 17.48 pour cent.

Mais ce qui frappe encore davantage, c'est la comparaison suivante entre les subventions accordées dans les villes de Québec et de Montréal, aux protestants et aux catholiques.

des temps fixes et plus promptement qu'elle ne l'a été jusqu'à présent et de faire en sorte que l'on augmente le salaire des instituteurs ; puis on a reproché au Surintendant de n'avoir point entièrement refait la loi de l'Instruction publique.

Si on entend par *subvention*, la subvention accordée aux écoles communes, nous pouvons affirmer que toutes les écoles qui ont fait leur rapport régulièrement et l'ont expédié en temps opportun, ont aussi régulièrement reçu au temps fixé leur part de subvention. Nous avons déjà expliqué comment le département est forcé de faire toucher par l'entremise des commissaires d'écoles, à certains dissidents, qui n'envoient pas leur rapport à temps, la part de subvention qui leur revient. On fait pour hâter le paiement tout ce qu'il est possible de faire, mais il faut pour chaque bon emplette des blancs de reçus et faire plusieurs entrées ; il faut de plus examiner le rapport et compulsé les registres du département pour savoir si l'instituteur possède un diplôme. Si c'est de la subvention pour l'éducation supérieure, dont on veut parler, nous admettons qu'il y a eu des délais, mais il n'était pas au pouvoir du département d'y remédier.

Le gouvernement avait décidé que la subvention due pour les rapports faits en juillet, ne serait payée que dans le mois de janvier suivant ; mais il est même devenu impossible de faire les paiements à cette époque. D'abord par suite de difficultés financières, que le Surintendant a plusieurs fois expliquées dans ses rapports, il faut qu'il commence par s'assurer si on lui permettra de distribuer la somme entière mentionnée dans la loi. C'est là une première cause de délai. Puis lorsque le Surintendant a préparé et transmis son projet de distribution, mille circonstances retardent ou prolongent les délibérations de l'exécutif.

Le dernier rapport était daté du 25 janvier, mais ce n'est que le 21 mars que le département a reçu copie de la minute en Conseil, qui l'approuvait avec les changements indiqués plus haut, et ce n'est que le 29 du même mois, que le mandat de paiement a été transmis.

Pour ce qui est du salaire des instituteurs, nous ferons d'abord remarquer que la subvention entière pour les Écoles Communes n'a jamais été véritablement augmentée, quoique tous les ans la législature paraisse y ajouter une somme considérable. Une grande partie de cette aide supplémentaire a été absorbée pour compenser la proportion plus forte à laquelle le Haut-Canada d'après la loi, par suite de l'augmentation si rapide de sa population ; ce qui reste encore est approprié au fonds de l'Éducation Supérieure pour combler le déficit qui existe chaque année dans les revenus des biens des Jésuites, qui sont une des sources de cette dernière subvention. C'est ainsi que, tandis que de nouvelles municipalités surgissent de tous côtés, et que de nouvelles écoles s'ouvrent dans les anciennes municipalités comme dans les nouvelles, la subvention qui pouvait répondre aux besoins du pays il y a vingt ans, reste cependant toujours la même. Il est donc évident que la part que reçoit maintenant chaque municipalité et chaque école est beaucoup moindre que celle qu'elles recevaient il y a vingt ans ; que si on n'avait pas fait pour élever les taxes locales les plus grands efforts au lieu d'avoir maintenant à se plaindre d'une insuffisante augmentation, on se plaindrait d'une diminution considérable dans le salaire des instituteurs.

On a essayé bien des mesures pour remédier à ce mal qui est certainement un grand obstacle à l'avancement de nos écoles. Les taxes et les cotisations pour les écoles qui, en 1856, ne s'élevaient qu'à \$406,765, se montaient l'année dernière, à \$564,810 (1) ; cependant comme la plupart du temps ces taxes ne sont pas payées régulièrement, on a souvent été obligé d'attirer l'attention du gouvernement sur les moyens à prendre pour en activer la perception, et aussi pour mettre un terme à la mauvaise conduite de certains secrétaires-trésoriers, qui, en plusieurs circonstances, est le véritable obstacle au prompt et entier paiement des instituteurs.

Il a été fait dans ce but plusieurs amendements à la loi, et un grand nombre d'autres se trouvent aussi renfermés dans le projet de M. Sicotte que nous avons déjà cité. Le gouvernement a pris aussi des moyens indirects d'améliorer la situation des instituteurs et d'augmenter leur salaire, tels que l'établissement des écoles normales, la passation de règlements plus sévères pour l'examen des candidats au brevet d'instituteur, enfin la confiscation de la part de subvention des municipalités qui emploient des instituteurs sans diplômes.

Un autre grand avantage qui a été accordé aux instituteurs, et

(1) De cette somme il faut déduire \$11,740 de cotisation pour la construction de maisons d'école, et une somme moins considérable obtenue par cotisations spéciales pour paiement de dettes, lesquelles ne peuvent pas être employées au paiement des instituteurs.

qu'ils ont, croyons-nous, parfaitement apprécié, c'est le pouvoir donné au département de les indemniser lorsqu'ils ont été destitués sans raisons valables, ou lorsqu'à la fin de l'année on a entrepris quelques changements dans le seul but de diminuer leur salaire.

On a suggéré de fixer un *minimum* pour le salaire de chaque classe d'instituteurs et de suspendre la subvention des municipalités où les instituteurs ne recevraient pas ce *minimum*, mais il existe à ce sujet des opinions bien différentes, et cela parmi les instituteurs eux-mêmes. On a discuté cette question dans les conférences de plusieurs associations d'instituteurs, et une des principales objections que l'on a opposées à l'exécution de ce plan, c'est la facilité avec laquelle des règlements à cet effet pourraient être éludés, vu la grande concurrence qui existe déjà parmi les instituteurs munis de diplômes.

Immédiatement après sa nomination, le Surintendant actuel recommanda à l'Exécutif la passation d'une nouvelle loi des écoles, mais l'administration qui était alors au pouvoir préféra proposer des amendements aux lois en force, et tous les ministères qui se succédèrent furent aussi du même avis et agirent en conséquence.

En terminant, nous ferons remarquer que tandis que l'on déclare que le Surintendant occupe une des positions la plus irresponsables, l'on s'efforce, en même temps, de jeter sur lui toute espèce de responsabilité imaginable. On ne manque jamais de lui imputer tout ce qui est fait ou omis par la Législature, le Gouvernement Exécutif, le Conseil de l'Instruction Publique, ou par les Commissaires d'Écoles, ou, enfin, par tous ceux qui ont quelque part à l'administration des écoles.

Il est bien évident que l'on doit surveiller un officier public qui remplit une charge si importante pour la société, et il serait aussi bien étrange de le voir échapper à toute censure. Nul doute qu'il ne doive faire son profit des conseils de la presse, mais pour lui comme pour bien d'autres il serait souvent difficile d'écouter à la fois tous les avis. Les extraits suivants des articles de deux de nos confrères, sont une preuve éclatante des divergences d'opinion qui peuvent exister même entre ceux qui condamnent la conduite d'un fonctionnaire public.

Quoique très-convenables dans la forme, ces critiques feront voir dans quel étrange embarras serait souvent un chef de département s'il ne se proposait d'autre but que celui d'obtenir l'approbation universelle.

Le *Richmond Guardian* du 21 avril dernier disait : " Peu d'hommes auraient pu faire mieux que M. Chauveau, et nous avons franchement que nous reconnaissons en lui un fonctionnaire public capable et industrieux. Mais plusieurs de ses actions nous paraissent si arbitraires que nous nous trouvons obligés de les incriminer et de lui en demander compte. Il est évident que toutes ces décisions arbitraires découlent directement de l'irresponsabilité de sa charge, et il serait bien temps de voir si on ne nourrit pas aujourd'hui un pouvoir qui pourra plus tard mettre en péril notre religion et nos libertés civiles. Nous aurions beaucoup à dire sur ce sujet si nous dévoilions ici une longue série d'actes, d'ordres en Conseil, et de règlements dus au génie fertile de l'Honorable Surintendant et mis en force par le pouvoir illimité qu'on lui a confié, de sorte que la loi elle-même est presque entièrement disparue derrière tout un système, qui à la vérité devrait être connu sous le titre " des décrets de M. Chauveau pour répandre l'éducation parmi le peuple." Enfin il est évident que tout a été fait et soutenu par le pouvoir d'un seul homme et que ce pouvoir est illimité et irresponsable. Il faut avouer cependant que M. Chauveau s'est donné sérieusement aux devoirs de sa charge et qu'il possède toutes les facultés nécessaires pour la remplir avec honneur, mais ce que nous désirerions ce serait de voir un peu discutées au dehors les mystérieuses affaires qui se passent au Bureau de l'Éducation, la société et le département même y trouveraient un grand avantage."

D'un autre côté on lit ce qui suit dans le *Montreal Transcript* du 29 septembre :

" Pour nous personnellement nous avons grande confiance en M. Chauveau et nous savons qu'il est évidemment à la place où il était appelé par sa vocation. Mais nous sommes loin d'avoir autant de confiance dans le système suivi dans son département ; il lui a été à la vérité transmis par ses prédécesseurs, mais nous pensons qu'il s'y est trop strictement conformé sans le moindre petit changement. Nous avions lieu de nous attendre à tout autre chose de la part de M. Chauveau. Nous avions cru et nous sommes encore portés à croire qu'il est vraiment un homme de progrès, un homme qui aurait désiré mettre les choses au niveau de notre époque.

" Nous ne savons pas comment cela se fait, mais depuis qu'il se sent bien solidement assis dans son bon fauteuil, il laisse tout faire par routine, les choses passent devant lui sans qu'il s'occupe

de leur donner une direction. Cependant pour lui l'assemblée de mardi va sonner l'alarme.

« C'est donc encore une raison de plus pour que M. Chauveau secoue enfin cet état d'assoupissement et de léthargie qui semble s'être emparé de lui, il est temps qu'il fasse quelque chose pour obvier à toutes les plaintes qui viennent de tous côtés et pour montrer qu'il est encore une des puissances de notre pays. »

Si l'on n'avait pas mis le nom au bas de chaque portrait, personne assurément ne pourrait s'imaginer qu'il s'agit toujours du même homme, que le fonctionnaire trop zélé dont le génie fertile a inventé tant de nouvelles lois et de nouveaux règlements, qui se plaît à mettre au défi hommes et choses, n'en est pas moins le Surintendant insouciant, qui sous l'empire d'un assoupissement léthargique ne s'occupe de rien de ce qui se passe autour de lui.

S'il lui était permis d'avoir voix au chapitre, peut-être demanderait-il modestement un moyen terme entre ces appréciations exagérées de son administration, et il ajouterait sans doute avec Racine :

Et je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

D'ailleurs, l'extrait suivant de son dernier rapport annuel donnera une idée de la ligne de conduite qu'il s'est tracée au milieu des difficultés sans nombre qu'il rencontre dans une position, qui est loin d'être sans responsabilité.

« J'ai indiqué dans mes rapports précédents, quelles étaient les mesures à prendre pour perfectionner notre système d'instruction publique ; et j'ajouterais encore comme je l'ai déjà fait, que, si importantes que soient quelques-unes des mesures suggérées et qui sont encore soumises à la considération du gouvernement, notamment celles qui sont exposées dans mon rapport sur l'inspection des écoles, beaucoup dépend aussi de l'action de l'opinion publique sur les autorités locales, entre les mains desquelles la loi a mis une si grande part d'initiative et de responsabilité. La tâche la plus difficile est celle qui consiste à diriger ces autorités sans toutefois empiéter sur leurs pouvoirs et sans porter le découragement chez beaucoup de commissaires et de fonctionnaires qui luttent eux-mêmes avec courage contre les obstacles, et ne peuvent obtenir tout ce qui serait à désirer dans l'intérêt du développement de l'instruction publique. En cela, si le département peut paraître, à quelques-uns, manquer d'énergie et de courage, il est bon de leur rappeler qu'une conduite différente aurait pu, dans bien des circonstances, compromettre des résultats qui, tout faibles qu'ils puissent paraître, n'ont été obtenus qu'avec beaucoup de difficultés. »

Revue Bibliographique.

De la Politesse et du Bon Ton, ou Devoir d'une Femme Chrétienne dans le monde, par la Comtesse Drohojowska ; 2^e édition. Paris, 1860.— Du Bon Langage et des Locutions Vicieuses à éviter, par le même auteur.—L'art de la Conversation au point de vue Chrétien, par le R. P. Huguet ; 2^e édition. Paris, 1869.—De la Charité dans les Conversations, par le même auteur. (1)

(Suite.)

« Les langues modernes possèdent certaines nuances inconnues aux idiomes antiques et qui leur servent merveilleusement à exprimer ces sentiments délicats que le christianisme a fait germer dans les âmes. L'emploi de la seconde personne du pluriel, en s'adressant à quelqu'un que l'on veut honorer, est une de ces nuances qui constituent la richesse de la belle langue de nos aïeux.

« Le dictionnaire de l'Académie, aux mots *tu, toi, te*, dit : « On ne se sert ordinairement de ces pronoms, ainsi que de l'adjectif possessif *ton* et du relatif *le tien*, que quand on parle à des personnes fort inférieures, ou avec qui on est en très-grande familiarité.

« L'italien ne se contente pas de cette nuance qu'il possède comme nous, il en a une plus révériencieuse encore dans l'emploi de la troisième personne du singulier.

« Il en est de même pour l'espagnol.

« L'allemand se sert de la troisième personne du pluriel.

« L'anglais ne tutoie que dans le paroxysme de la colère ou de l'indignation. En outre, son verbe, dont la conjugaison est d'une extrême simplicité, forme son conditionnel avec deux verbes auxiliaires dont on se sert alternativement suivant le sentiment d'autorité ou de déférence dont on est animé : *I will go* J'irai (traduction littérale : je voudrai aller,) *I shall go*, J'irai (traduction littérale : je devrai aller.)

« On dira que ces nuances sont de pure convention et n'ont rien à faire avec les sentiments : nous pourrions répondre aussi qu'il est de pure convention pour les hommes de se présenter le chapeau à la main, et démolir ainsi, pièce à pièce, toutes les autres formules de la politesse : mais la question nous paraît d'un ordre plus élevé.

« Bien téméraire est celui qui ose porter la main sur cet archo sainte du langage et qui méprise ces formes respectées par tant de siècles écoulés depuis leur mystérieuse origine.

« L'usage du tutoiement entre élèves contribue beaucoup, dit M. Balme-Frézol, à propager le mauvais ton dans les pensionnats. Rien ne prête plus à la grossièreté et ne s'oppose davantage aux formes délicates du langage, dont il impose de faire contracter l'habitude aux jeunes filles.—Outre cet inconvénient, il en est un autre que nous croyons devoir signaler ici. Les élèves d'un même pensionnat appartiennent presque toujours aux classes les plus diverses de la société. Lorsqu'à la fin de leur éducation elles rentrent dans le monde, elles y occupent souvent un rang bien différent. Tandis que quelques-unes, par leur naissance ou par une alliance, se trouvent placées dans les régions élevées de la magistrature ou de l'administration, d'autres, suivant la carrière honorable mais plus obscure du commerce, vont s'asseoir modestement derrière un comptoir. Pense-t-on qu'il soit sans inconvénient qu'un jour la jeune marchande puisse accueillir la noble dame, son ancienne compagne, mais qui est devenue sa pratique, par l'apostrophe du *tu* et *toi* surtout si celle-ci est accompagnée de son mari, ou de quelque personne de sa famille ?

« Aujourd'hui, dans les collèges où l'on fait une large part à l'éducation, on a prosrit le tutoiement. Les jeunes gens qui les composent n'en sont pas moins bons amis. Et lorsque deux camarades d'études se retrouvent, après de longues années, jetés dans des positions sociales les plus différentes, ils n'éprouvent aucun embarras, et peuvent très-bien, sans paraître rougir l'un de l'autre, se traiter comme ils le faisaient au collège.

« Qui n'a admiré la dignité que donne au plus pauvre artisan cette formule respectueuse du *vous* dont se sert le patron en lui adressant la parole (1) ?... Et le mélange admirable de respect et de tendresse avec lequel un enfant bien né sait dire à sa mère : *Je vous aime* ?

« La Révolution, dans son aveugle passion pour l'égalité, avait été logique, lorsque, attaquant de front le génie de la langue, elle avait décrété impérieusement le tutoiement universel. L'orage passé, l'invincible nature s'est réveillée ; le pronom *vous*, employé au singulier comme signe de déférence, ayant cessé d'être interdit sous peine de mort, a été remis en honneur. Mais, par une incroyable inconséquence, ce signe de déférence, dans un grand nombre de familles, n'a point été rendu à ceux qui le méritaient en première ligne : au père et à la mère !

« Certains ouvrages qui avaient la vogue à cette époque, tels que les *Contes à ma Fille*, de Bouilly, contribuèrent à propager cette mode insolite que signalait en la réprouvant, dès l'année 1800, l'auteur d'un remarquable *Discours préliminaire* mis en tête d'une nouvelle édition de *l'Éducation des Filles*, par Fénelon, M. l'abbé de Vauxelle.

« Les premières mères, dit-il, qui s'avisèrent de se laisser tutoyer par leurs enfants furent quelques femmes très-vaines, qui crurent se distinguer par une singularité aimable. Leur exemple fut suivi par une foule d'autres plus passionnées que vraiment tendres pour leurs enfants, et par quelques pères plus complaisants que sages. Elles révèrent que le secret d'être toujours aimées par ces êtres si chers était trouvé, que la familiarité établirait la confiance et n'amènerait point l'indépendance et le mépris ; que les

(1) On n'a pas le droit de tutoyer des domestiques, des inférieurs, uniquement parce qu'ils sont inférieurs. Ceux qui se permettent de tutoyer de prime abord les serviteurs, les ouvriers, les mendicants, s'arrogent une licence que la civilité et la religion réprouvent comme inconvenante.

Les jeunes gens qui ont de la naissance et de la fortune sont presque tous fiers et méprisants, à moins que ce défaut n'ait été corrigé par une excellente éducation ; mais souvent ce sont les gouverneurs même de la plupart des enfants des grands qui fomentent leur orgueil au lieu de le réprimer. On ne les entretient que de la noblesse de leur extraction, de la grandeur de leurs alliances, des préentions de leur famille, au lieu de leur apprendre à être modestes, polis, humains et affables avec tout le monde. Un gentilhomme avait été dans la familiarité d'un grand prince. Quelque temps après la mort de ce prince, son fils, trouvant sur ses terres ce gentilhomme en équipage de classe, fit semblant de ne pas le reconnaître, et lui dit d'un ton méprisant : « Mon ami, qui t'as permis de chasser ici ? » Le gentilhomme, piqué de ce ton qu'il ne méritait pas, lui répondit : « J'avais l'honneur d'être l'ami de Monseigneur votre père : j'ignorais que j'eusse l'honneur d'être le vôtre. » Le jeune prince sentit sa faute, et chercha à la réparer par beaucoup de politesses.

enfants allaient être toujours contents, et les mères toujours embrassées et applaudies. . . .

« On veut changer en amusement et en délices la plus importante des fonctions, et celle qui demande une attention plus suivie, l'éducation ! La nature n'accorde rien qu'au travail ; il n'y a point de vrai succès facile : le jeu prolongé ne produit que la vanité et la peine, et, pour appliquer ici les principes de Fénelon, Dieu a tellement combiné pour l'homme la nécessité de la pénitence, que l'exercice s'en rencontre dans nos occupations les plus raisonnables et les plus douces.

« Qu'on ne se méprenne pas sur sur notre pensée. Nous sommes loin de supposer que l'influence d'un mot puisse toujours avoir un funeste effet sur les sentiments ; mais l'enfant, outre le culte intérieur du respect qu'il doit à ses parents, n'est-il pas tenu de plus à une sorte de culte extérieur, et ce dernier ne semble-t-il pas éprouver une légère diminution par l'emploi de la formule égalitaire ? Tout se purifie à coup sûr, dans la bouche d'un bon fils, et si, en écoutant sa conversation avec un vénérable père à cheveux blancs, l'oreille est parfois désagréablement frappée par cette fausse note, le ton général de ses paroles le fait oublier. Mais, si vous avez jamais entendu un enfant mal élevé discuter avec son père, et lui dire, dans un moment d'emportement, hélas ! trop commun, des paroles inconvenantes, avez-vous remarqué quelle aggravation dans l'injure donnait à sa réponse l'usage du tutoiement ? . . . On peut être insolent en disant *vous*, mais on n'arrive pas jusqu'à cette expression de mépris dont le tutoiement seul a le triste privilège.

« Ce qui démontre clairement qu'un tel usage n'est pas dans l'ordre, c'est que l'immense majorité des honnêtes gens qui l'ont adopté l'ont fait par faiblesse, et non de parti pris. Un jeune enfant qui commence à bégayer tutoie tout le monde ; les parents se plaisent à cette familiarité qu'exerce le bas âge. L'enfant grandit ; ils lui apprennent à l'égard des étrangers les règles de la politesse, mais ils le laissent avec eux-mêmes dans les termes d'une égalité qui les amuse. Le jeu se prolonge outre mesure. Ils renvoient de jour en jour la réforme qu'ils désirent, et, lorsque le temps leur paraît venu de le faire, le pli est pris, et le courage leur manque pour le redresser.

« Alors l'enfant, enhardi par cette condescendance, marche toujours plus avant dans la voie de la familiarité. Dès qu'il lui est permis de tutoyer son père, il doit regarder comme tout naturel de l'appeler son ami et de le traiter comme tel. Or l'on demande volontiers des conseils et les avis d'un ami, mais on n'aime pas à recevoir des ordres de lui. Pourtant il arrive souvent qu'un père est obligé de donner des ordres, et plus la familiarité est grande, plus l'autorité paraît dure.

« Le père ne doit pas oublier qu'il ne lui est jamais permis d'abdiquer sa dignité de roi. Il ne l'abdique pas en jouant souvent avec ses enfants, en se livrant à leurs caresses, en se laissant même surprendre avec eux dans la posture de Henri IV ; mais il l'abdique en leur donnant un droit qu'il ne peut plus leur retirer, s'ils s'en rendent indignes. Le supérieur s'honore et ne s'avilit pas en descendant de son plein gré, pour se faire humble, au milieu des petits, mais il se déshonore en laissant l'inférieur s'asseoir, quand bon lui semble, à ses côtés.

« Un petit nombre, il faut le dire, cherchent à justifier l'habitude que nous combattons et à l'ériger en principe au nom de la tendresse, comme si ce peu de sentiment était incompatible avec les formes extérieures du respect et ne pouvait s'allumer que sur l'autel de l'égalité ! comme si l'amour filial n'était pas supérieur à l'amour fraternel et n'avait pas à perdre beaucoup en descendant au niveau de ce dernier !

« La tendresse ! Mais, si vous croyez qu'un mot soit capable de lui porter ombrage, vous reconnaissez donc à ce mot une bien grande puissance, et vous vous mettez en contradiction avec vous-même.

« La tendresse ! Elle n'est certes pas absente du cœur de ces hommes qui renoncent aux douceurs de la paternité selon la nature, pour devenir pères selon la grâce, et pourtant a-t-on jamais vu ces instituteurs dévoués, ces fidèles disciples du divin Maître qui a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants*, donner à leurs élèves la liberté du tutoiement ? Leur autorité ne leur semblerait-elle pas grandement compromise ? Pourquoi voudrait-on donc enlever à la paternité naturelle une marque de respect que l'on juge nécessaire à la paternité spirituelle ? La première a-t-elle une tâche moins difficile, une responsabilité moins grande que la seconde ?

« Non, la véritable tendresse n'est point en cause ici. Tout au plus y pourrait-on voir une puérile réaction sentimentale, amenée par la sévérité exagérée de l'ancien régime. On confond aujour-

d'hui l'autorité avec la sévérité, comme on confondait autrefois la tendresse avec la faiblesse.

« Dans les classes élevées, cette fièvre guérira peut-être. Beaucoup de pères apprennent à leurs enfants un langage différent de celui qu'ils ont parlé, et il n'est pas rare de voir les enfants eux-mêmes, entraînés par la bonne éducation qu'ils reçoivent, ne pouvoir s'habituer à la formule égalitaire et revenir spontanément à l'usage respectueux qui seul est d'accord avec leurs sentiments. Mais parmi les classes ouvrières et agricoles, où cet usage a pénétré, il restera, comme une menace permanente à l'autorité paternelle, comme un levier insolent entre les mains de l'enfant qui en fait un jouet, terrible dans celle du jeune homme qui s'en sert pour se délivrer d'un joug importun.

« Le joyeux garçon de dix-huit ans qui rentre des champs ou de l'atelier au foyer paternel ne sait pas employer en parlant à ses parents les formules polies que prend le fils bien élevé, pour adoucir la rudesse de son tonnement. Les manières respectueuses n'abondent pas dans la langue du peuple ; que lui donneriez-vous en échange de celle que vous lui enseignez à mépriser ?

Quant à ce qui est de la charité dans les conversations, comme on a pu le voir par notre titre, le Père Hugnet n'a pas fait moins qu'un livre sur cette vertu, et un livre de trois cents pages. A ceux qui pourraient s'étonner qu'il ait pu tirer autant d'un tel sujet, nous rappellerions que l'on ne manque pas seulement à la charité par le mal que l'on dit des absents, mais encore par le tort que l'on peut faire à ses auditeurs. Il y a même telles cajoleries, telles flatteuses, à l'adresse des jeunes personnes surtout, dont les conséquences sont aussi funestes que celles des médisances ou des calomnies.

On manque à la charité par tout ce que l'on peut dire qui puisse faire une mauvaise impression sur ceux devant qui l'on parle ; et l'on cause cette mauvaise impression non-seulement par des discours ouvertement tenus contre la religion ou la décence ; mais quelquefois même par une plaisanterie légère qui peut, cependant, détourner quelqu'un de son devoir ou lui faire honte de ce dont il devrait se glorifier. Rien n'est plus commun, et sous ce rapport, il y a tel méchant sourire qui peut être meurtrier. Il y a aussi de coupables silences dus au respect humain, ou simplement à la crainte de voir *tr se faire passer pour meilleur que l'on n'est*. Saint François de Sales dit, à ce sujet :

« Ce n'est pas être hypocrite de ne pas faire si bien que l'on parle ; car, Seigneur Dieu ! où en serions-nous ? Il faudrait donc que je me fusse de peur d'être hypocrite, puisque si je parlais de perfection, il s'ensuivrait que je penserais être parfait ? »

Le grand tort des hommes et des femmes de notre époque c'est, sous ce rapport, l'aspiration à être *logique* avant tout. Sans doute que Montaigne a dit, avec raison, que le mélange de la piété et de la dissolution était *une vie excrécable* ; mais, enfin, l'homme n'est point fait tout d'une pièce ; il y a, au contraire, chez lui, d'étonnantes contradictions, et si l'on s'aillie de trouver du mal chez ceux qui sont habituellement bons, pourquoi ne croirait-on pas à la sincérité des êtres vers le bien, que peuvent avoir ceux qui ne sont pas dans la bonne voie ? Nos sarcasmes, notre incrédulité, nos sourires railleurs ne sont-ils pas cruels, en repoussant vers le mal ceux qui, au moins, auraient peut-être l'intention de s'en éloigner ?

Le passage suivant mérite d'être reproduit :

« C'est encore une raillerie bien condamnable que celle qu'on se permet sur la vertu et la dévotion ; il y a, je le sais, une fausse vertu, une dévotion hypocrite, blâmable sans doute, mais beaucoup moins que le libertinage scandaleux et l'impudicité déclarée ; car l'hypocrisie garde du moins les apparences, et c'est, comme on l'a fort bien dit, un hommage que le vice rend à la vertu. Elle est aussi plus rare que bien des gens ne se le persuadent. Ils aiment à penser mal de la dévotion pour se justifier de n'en avoir pas. La censure tacite que la vraie dévotion fait de leur conduite les indispose contre elle. Ils se plaisent à la confondre avec la fausseté, à la défigurer par de malignes interprétations, à lui enlever par des soupçons injustes l'estime qui lui est due, à la rendre même odieuse par la critique la plus amère ; et, tandis qu'ils se permettent tout, ils ne lui pardonnent rien. Ils la regardent comme le partage des petits génies et des esprits faibles ; ils se croient au contraire des esprits forts, et ils ont sans doute raison, si la vraie force consiste, à se laisser multiser par ses passions, à se laisser aller à ses penchants, et, par une suite toute naturelle, à mépriser la religion et ses pratiques.

« Qu'un homme, après de sérieuses réflexions sur sa vie passée, vienne à s'éloigner du jeu, des compagnies que par une triste expérience il aura reconnues dangereuses pour son salut ; qu'une

personne encore à la fleur de son âge renonce au luxe et à la vanité, et se réduit aux règles de la modestie chrétienne, qu'elle visite les pauvres et les hôpitaux, on cherche les raisons de ce changement, et l'on prend toujours celles qui sont les moins charitables. Tantôt c'est un air de dévotion qu'on se donne pour tromper le monde plus finement; tantôt c'est une inconstance qui ne sera plus de durée, c'est un chagrin que le temps dissipera. Celle-ci a quitté le monde, parce que le monde a commencé de la quitter; celle-là veut se faire regarder par des airs de dévotion, elle réforme ses habits, mais elle ne réforme pas son cœur; et, après avoir en la vanité du luxe, elle veut avoir à son tour la vanité de la modestie.

« Quelle folie, dit un célèbre écrivain, de ne trouver dignes de risée dans un monde, qui n'est lui-même tout entier qu'un amas de misères et d'extravagances, de n'y trouver dignes de risée que ceux qui en connaissent la frivolité, et qui ne pensent qu'à se mettre à couvert de la colère à venir! Quelle folie de ne mépriser dans les hommes que les seules qualités qui les rendent agréables à Dieu et utiles à leurs frères!

« Les personnes dévotes peuvent avoir des défauts, et elles en ont, parce qu'on est toujours homme. On peut, avec de la dévotion, avoir des faiblesses, des petites mesures même. Mais gardons-nous pour cela de mépriser la dévotion, et distinguons bien, si nous voulons être équitables, ce qui vient d'elle et qu'elle approuve, d'avec ce qui vient de l'homme et qu'elle s'applique à réformer. Les personnes dévotes qui ont des défauts en auraient souvent de plus grands encore, si elles n'avaient point de dévotion. De combien peut-être de vices scandaleux ne les préserve-t-elle pas! Qu'on en juge par bien des gens du monde, qui ne se piquent pas de piété, et qui sont fort éloignés d'avoir les mœurs aussi pures que la plupart des dévots. Ceux qui aiguissent le plus les traits de la critique contre la dévotion sont souvent ceux qui donnent eux-mêmes le plus de prise à la censure. Pour respecter, pour estimer cette vertu, il suffirait d'être juste, et de n'avoir point d'intérêt honteux à la déprimer. Que ce sentiment de Fontenelle nous parait beau! Il disait, sur la fin de sa vie: « J'ai vécu cent ans, et je mourrai avec la consolation de n'avoir jamais donné le plus petit ridicule à la plus petite vertu. »

« Ne riez jamais du ridicule qu'on cherche à déverser sur les gens qui font du bien, ou sur les belles choses.

Une froide épigramme, une bouffonnerie,
A ce qui vaut mieux qu'eux n'ôttera jamais rien,
Et, malgré les plaisants, le bien est toujours bien.

« L'impie, le libertin, d'après quelques exemples, aime à croire que ceux qui paraissent les plus vertueux ne font que jouer le personnage de la vertu, qu'ils n'ont par-dessus lui que plus d'habileté à se cacher, et qu'au fond ils ont, comme tous les autres, leurs passions et leurs faiblesses. Aussi, malgré la régularité de bien des personnes pieuses qu'il connaît, malgré l'état scandaleux de sa conduite, ils se persuadent qu'il est moins coupable qu'elles, parce qu'il est du moins de bonne foi, et qu'il n'affecte point de paraître ce qu'il n'est pas. »

(A continuer.)

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus Récentes.

Paris, novembre 1864.

LAMARTINE: Shakespeare et son œuvre, par A. de Lamartine; in-8, 356 p., 5 fr.

LAMARTINE: Portraits et biographies, par A. de Lamartine; in-8, 425 p., 5 fr.

LAMENNAIS: De l'Art et du Beau, par F. A. Lamennais; in-18.

LE COUPEY: De l'Enseignement du Piano; conseils aux jeunes professeurs, par Félix Le Coupey, professeur au Conservatoire Impérial de Musique; in-16, 117 p. Hachette; 1 fr. 50 c.

MARMIER: Les Mémoires d'un Orphelin, par X. Marmier; in-18, 395 p. Hachette; 3 fr. 50 c.

SOMMEROGEL: Essai historique sur les Mémoires de Trévoux, par le R. P. Sommervogel, S. J.; in-12, 101 p. Durand; 4 fr.

SEKKE: Les Sources du Nil, traduit de l'anglais par E. D. Forgues grand in-8, 583 p. Hachette; 10 fr.

VELLEURS PATERCULUS ET FLORUS (Œuvres de); traduction de Després, refondue par Gérard pour Paterculius, et de M. Ragon pour Florus, précédées d'une étude sur Florus par M. Villemain; in-18, xxiv-411 p. Garnier; 3 fr. 50 c.

BERTHOUD: Le Monde des Insectes, par S. H. Berthoud, avec un grand nombre de vignettes; grand in-8, 483 p. Garnier; 10 fr.

Bruxelles, octobre et novembre 1864.

BANCROFT: Œuvres de George Bancroft; Histoire des Etats-Unis, traduit de l'anglais par Melle. Gatti de Gamond; tome IX, in-8, 432 p. Ducroix et Cie; 5 fr.

BEN-DAVID: Tableau fantastique de M. E. Renan, présenté par la comtesse Ida Hahn-Hahn, traduit de l'allemand; in-12, 65 p.

MAROT (M. R.): Etat de l'Instruction publique en Belgique, (période décennale de 1851 à 1860), rédigé par M. Marot, d'après les rapports triennaux sur l'enseignement aux trois degrés; in-4, de 224 p. Lesigne.

RÉCRÉATIONS dramatiques des pensionnats et des familles, avec gravures; in-8, de 572 p. Casterman; 5 fr.

Toronto, novembre 1864.

THE CANADIAN JOURNAL OF INDUSTRY, SCIENCE AND ART: La livraison de novembre de cette publication scientifique, qui compte près de quinze années d'existence, nous donne un remarquable travail de M. le Professeur Wilson sur l'éthnologie celtique, dans lequel il s'étend assez au long sur les traits les plus caractéristiques que présente la formation du crâne chez les diverses populations du Canada. On sait que c'est principalement par la conformation de la tête que les anthropologues classent les diverses familles humaines. C'est dans ce moment une des études favorites de nos savants, et de tous côtés, l'on déterre les morts dans les ossuaires, les tombeaux antiques et les vieux cimetières, pour former des musées de crânes des diverses races humaines. C'est ainsi qu'on a à peu près constaté l'identité des diverses branches de la race celtique dans les îles britanniques et sur le continent de l'Europe. Pour ce qui est des populations modernes, il y a un moyen bien simple et plus agréable d'étudier la conformation craniale. On ne l'aurait peut-être point soupçonné; mais ici l'on passe au chapitre des chapeaux, ni plus, ni moins que dans la comédie de Scapulaire. Molière, ne se doutait point qu'un jour ce fameux chapitre, qui ne se trouve pas dans Aristote, s'étalerait dans la philosophie moderne!

Il existe un instrument, appelé "conformiteur," avec lequel on trace les dimensions relatives de chaque tête dont on prend la mesure; et les savants n'ont eu qu'à prier messieurs les chapeliers de vouloir bien conserver leurs projets de chapeaux avec les noms de ceux qu'ils étaient destinés à coiffer, pour avoir, en tous lieux, des musées craniologiques à bon marché.

Le Professeur Wilson nous donne les résultats de l'inspection qu'il a faite des formes de chapeaux conservées par les chapeliers du Canada. Sans se faire donner les noms, il a établi une classification d'après les proportions qu'elles indiquaient, et il s'est ensuite trouvé que ces proportions répondaient presque exactement aux diverses origines. Il prétend même avoir constaté la présence du pur type normand chez la population française de Québec, et celle d'un type celtique différent, cependant, du type celtique des îles britanniques, chez la population française du district de Montréal, qui serait plutôt bretonne que normande. Cette partie de l'essai est très-curieuse, et nous y attirons l'attention de nos lecteurs.

Québec, décembre 1864.

LE FOYER CANADIEN: La dernière livraison du second volume de cette publication contient des notices sur quelques défricheurs célèbres, que M. Lajoie a eu l'excellente idée de donner pour suite à son Jean Rivard, terminé dans la livraison précédente. Nous y remarquons un juste hommage rendu à la mémoire de M. Dufresne, curé de St. Gervais, qui a tant fait pour l'agriculture, l'éducation et les progrès de son genre, non-seulement dans sa paroisse, mais dans un rayon assez considérable où s'étendait son influence. De jolies poésies de M. M. Anger, Blain, Baudry Boucher et Mayrand, complètent cette livraison. Les directeurs du Foyer annoncent, en terminant l'année, que la direction, toutes ses dépenses payées, se trouve avoir en mains une balance de \$154, plus 1092 volumes, représentant une valeur de \$500. La prime de l'année 1865 consistera en un recueil des Chansons populaires du Canada, paroles et musique, publié sous la direction de M. Ernest Gagnon et qui paraîtra par livraisons; ils donnent, à ce sujet, quelques extraits d'une lettre très-intéressante de M. Champheury à M. A. H. Larue, à propos de son travail sur les chansons populaires du Canada, dans le Foyer de 1863.

Petite Revue Mensuelle.

Nous venons de jeter un coup d'œil sur un de ces résumés des journaux qui nous donnent, sous la forme d'éphémérides, c'est-à-dire datés par dates, le bilan de l'année qui va finir et qui, chers lecteurs, avant peut-être que vous ne nous ayez lus, sera déjà tombée dans le noir abîme des âges. Quelle succession d'accidents, de massacres, de malheurs de tout genre! Quelle triste année pour le monde! Explosions de poudrières, tremblements de terre, catastrophes sur les voies ferrées, nu-

frages, tempêtes et déchaînement des éléments, guerre dans toute les parties du monde, innombrables et sanglantes batailles; on dirait presque une page des derniers jours de l'humanité, tels que nous les a vus le terrible prophète de Pathmos. Voyez plutôt: 22 février, naufrage du *Hibernian*, à huit milles de Portland; 4 mars, explosion du laboratoire de l'arsenal à Québec; 20 avril, tremblement de terre à Québec; 11 janvier, tremblement de terre qui engloutit la ville de Caplago; 17 juin, explosion de l'arsenal de Washington; 29 juin, catastrophe du pont de St. Hilaire, plus de 200 personnes tuées; août, incendie de la prison de Ste. Scholastique, où deux personnes périsaient dans les flammes; incendie de la prison de réforme de St. Vincent de Paul, où deux personnes aussi périsaient; octobre, éboulement d'une partie du cap aux Diamants, causant la mort de plusieurs personnes à Québec; 5 du même mois, cyclone à Calcutta, 129 navires perdus, quantité d'édifices et de maisons détruites et plus de 1200 victimes!

Nous en avons passé et des plus affreuses. Dans le dernier de ces désastres, un jeune officier, appartenant à une des plus anciennes familles anglaises de Québec, M. Foreyth, a trouvé la mort. Voici une courte description de ce terrible phénomène, espèce d'ouragan particulier, aux régions de l'Inde.

"Entre onze heures et midi, on eut en fait à une distance de trois kilomètres environ, un bruit de sinistre augure, semblable aux roulements lointains du tonnerre. Deux minutes après, la ville était en plein cyclone; les arbres les plus puissants étaient arrachés et tombaient, entraînant souvent dans leur chute murs, grilles et maisons; ceux qui résistaient voyaient leurs branches arrachées du tronc comme des roseaux, s'enfais pour ainsi dire sur les ailes de la tourmente, au milieu des sifflements du vent. Des voitures, des palanquins étaient poussés par le cyclone dans les rues, et leurs débris tourbillonnants allaient se mêler aux débris des toits, des veranda, des portes, des arbres arrachés ou fracassés. Les toitures de fer étaient tordues. A deux heures de l'après-midi, les faubourgs oriental et méridional de la ville et toute la partie ouest de Calcutta, n'étaient déjà plus qu'un amas de ruines. Excepté quelques palmiers, on n'aurait pas trouvé un seul arbre debout. La splendide avenue d'Usoth, en face de l'église de St. Jacques, avait perdu ses géants végétaux, dont quelques-uns mesuraient jusqu'à quatre ou cinq pieds de circonférence. Les clochers des églises, les minarets des mosquées, les toits des édifices publics, tout cela s'était plus ou moins promené dans les airs. Quant aux huttes des indigènes, surtout dans les faubourgs, elles ont presque toutes été rasées; mais c'est principalement sur l'Hogly, que le cyclone a accumulé le plus de ruines. Je n'ai eu la force de suivre le rivage que sur une longueur de huit kilomètres et j'ai vu là un spectacle de ruines, tel que je ne me souviens d'avoir vu nulle part la description d'un désastre pareil. C'est que l'Hogly renferme, à cette époque de l'année, l'une des plus belles flottes marchandes qu'on puisse voir au monde, en dehors des îles britanniques. Quelque chose comme 220 navires, dont plus de la moitié jaugeaient 1200 tonneaux, et dont la moyenne allait à mille, n'offraient plus que des débris confus et des tronçons de mâts entremêlés, dans cette matinée terrible du 5 octobre. . . . Dire ce qu'elle coûtera cette marée à Calcutta, n'est guère chose possible, mais j'ai entendu deux marchands, hommes de haute expérience, affirmer que 50 millions de francs ne seraient pas à la hauteur du dommage."

Enfin si terrible qu'elle ait été cette pauvre année 1864, la voilà bientôt parmi les choses du passé; que la mémoire des hommes lui soit légère!

Et cependant elle ne laisse point notre pays, en particulier, dans un petit embarras! La situation est absolument la même que celle que nous avions à la fin de l'année 1861. Aurons-nous la guerre; n'aurons-nous point la guerre? tel sera le programme des conversations à Noël et au Jour de l'an. Il y a cette différence notable entre 1861 et 1864, que la première fois c'était pour une querelle du gouvernement impérial que nous étions menacés; aujourd'hui c'est chez nous que le *casus belli* a son origine et *John Bull*, qui depuis quelque temps, est moins affectionné envers ses colonies que jamais, va peut-être nous donner à *Old Nick* de tout son cœur.

La décision rendue par le juge Coursoi, le 14 décembre, a pris tout le monde par surprise et fera époque dans nos annales judiciaires; et peut-être même dans celles de notre histoire. La mise en liberté des prisonniers, sur une exception *déclinatoire*, a tellement irrité nos voisins que le général Dix a lancé une proclamation, (heureusement révoquée par le Président,) par laquelle il ordonnait, dans le cas de quelque nouvelle incursion des maraudeurs, l'invasion de notre territoire. Le congrès ne s'est guère montré plus sage et il s'est prononcé, séance tenante, en faveur de la révocation du traité de réciprocité.

Notre gouvernement de son côté a ordonné la levée des milices, a expédié des régiments aux frontières, fixé le tirage et sort pour le 30 décembre et pris les mesures les plus actives pour la réarrangement des prisonniers considérés. Au moment où nous écrivons, on assure que leur chef et quelques-uns d'entre eux ont été arrêtés dans les campagnes, à l'est de Québec, lorsqu'ils gagnaient la frontière du Nouveau-Brunswick. Enfin, pour compléter la série des vigoureuses mesures du gouvernement, le parlement a été convoqué pour le 19 de janvier.

Les complications qui peuvent surgir d'un jour à l'autre de l'état de nos relations avec nos voisins, ajoutées à la discussion de la grande question de la confédération, feront de cette prochaine et peut-être der-

nière session du parlement canadien la plus intéressante et la plus étonnante qui se soit vue.

Une voix éminente et énergique entre toutes manquera à ces graves, mais oserions presque dire, à ces suprêmes débats. La mort a frappé dans toute la force de la vie, du talent et du succès, l'un des meilleurs orateurs français de ce pays. L'honorable Joseph Edouard Tarcotte est mort aux Trois-Rivières, le 20 décembre, à cinq heures de l'après-midi, à l'âge de 56 ans et quelques mois.

Né à Gentilly, M. Tarcotte fit ses études au séminaire de Nicolet, et après son cours d'humanités il se sent appelé à l'état ecclésiastique et passa au grand séminaire. Il quitta bientôt l'étude de la théologie pour celle du droit. Il publia dans sa jeunesse plusieurs poésies que l'on trouve dans le *Répertoire National* de M. Huston à l'exception d'un des meilleures du *Collège de Ste. Anne*. Son *Ode à Papiem*, est un morceau très-soutenu, et d'une grande verve. M. Tarcotte prit part, nous croyons, à la rédaction du *Libéral*, et fut l'orateur le plus véhément de la petite phalange révolutionnaire de Québec en 1837. Nous l'entendîmes parler pour la première fois à la fenêtre de M. Légaré lorsque ce monsieur et quelques autres étaient ramenés en triomphe, d'un court emprisonnement qu'on leur avait fait subir. M. Tarcotte dit à ce près ce qu'il fallait pour faire rentrer ses amis en prison, et pour aller leur tenir compagnie. Il n'en fut rien cependant, et le seul résultat pratique de son discours fut qu'après le départ de la foule, une bande de *l'Éclair*, vint briser à coups de pierres les vitres de la maison de M. Légaré.

Après l'union des *Casa las*, M. Tarcotte se présenta au comté de Saint Maurice contre le Colonel Gagy, rude jouteur, dont il triompha. Ce fut dans cette occasion qu'il employa une certaine comparaison quelque peu homérique à l'égard de nos concitoyens d'origine saxonne, laquelle lui a été souvent reprochée depuis. Au parlement à Kingston, il fut, nous croyons, sinon le premier, du moins un des premiers représentants qui prononcèrent un discours français en présence d'un auditoire presque exclusivement anglais. Vers la fin du ministère de Lord Metcalfe, M. Tarcotte, qui alors n'était pas en chambre, eut le tort d'accepter la charge de solliciteur-général. Il perdit son élection et dut résigner quelques jours après. Il ne put se faire élire que pour le parlement de 1851 où il représenta le comté de Saint Maurice. Depuis ce temps il a joué un rôle considérable dans la législature et dans le pays. Il a présidé comme orateur (*speaker*) aux délibérations du parlement, et il remplissait le poste honorable de Maire des Trois-Rivières lors de la visite de S. A. R. le Prince de Galles. La ville de Trois-Rivières lui doit beaucoup. Il s'était lancé depuis plusieurs années dans de grandes entreprises industrielles qui devront développer considérablement les ressources de cette partie du pays: les forges de Radnor, le chemin de fer des Piles qui n'est pas encore commencé, et le chemin de fer d'Arthabaska qui par une étrange fatalité a été inauguré quelques jours seulement avant sa mort, lui seul, manquant à cette fête donnée pour bien dire en son honneur! M. Tarcotte a successivement représenté les comtés de St. Maurice, de Maskinongé et de Champlain et la ville des Trois-Rivières. Il a rempli de nombreuses charges publiques outre celle que nous venons d'indiquer, il a été traducteur des lois, secrétaire de la première commission de la tenure seigneuriale, juge des sessions aux Trois-Rivières, et membre de la dernière commission seigneuriale. Il laisse une femme chérie, et huit enfants, dont quatre garçons et quatre filles. Deux autres citoyens marquants, ont aussi été emportés avec la fin de l'année, M. George Desbarats, imprimeur de Sa Majesté, et M. Eugène Cassegrain, seigneur de l'Islet et membre de la chambre d'agriculture du Bas-Canada, le premier à l'âge de 57 ans et l'autre à l'âge de 52 ans. M. Desbarats a joué un rôle considérable dans notre société, s'est mêlé activement de toutes les grandes entreprises publiques et a fondé un atelier qui fait honneur au pays. Sa libéralité envers tous ses employés l'avait fait chérir de chacun d'eux, et ils se rendirent tous de Québec à Montréal pour assister à ses funérailles.

Le *Courrier du Canada* nous apprend aussi la mort d'une ancienne supérieure du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, la Mère St. Antoine, dans le monde, Marie Josephte Marcoux, à l'âge de 70 ans. Élevée à 31 ans supérieure de sa communauté, elle a passé 42 années de sa vie dans les principales charges, et durant les six dernières, déchargée de toute autorité, "elle n'a cessé, dit notre confrère, d'édifier ses filles par sa fidélité à demander les plus petites permissions faisant ainsi paraître les deux vertus qui ont toujours animé ses actions: l'humilité et l'obéissance." C'était un de ces forts esprits et de ces grands caractères qui sont comme les clefs de voûte de nos humbles mais importantes maisons religieuses.

Nous avons déjà fait remarquer à nos lecteurs avec quelle rapidité notre scène politique se dégarmit de ses principaux acteurs, soit par des morts prématurées, soit par des retraites beaucoup trop promptes. Il n'en est pas de même en Europe, où les plus grands rôles de la science, de la littérature et de la politique sont aujourd'hui le partage des septuagénaires comme MM. Guizot, Thiers et Lamartine, des octogénaires comme M. Vissnet. *La Revue des Deux-Mondes* faisait la même remarque au sujet de l'ovation qui vient d'être faite en Angleterre à M. Berryer.

"Parmi les associations d'idées auxquelles donnaient lieu ces scènes imposantes, dit M. Forcade, comment omettre la pensée de l'âge des héros de ces fêtes? L'infatigable Brougham, le vieil Palmerston sont des octogénaires, M. Berryer lui-même n'est séparé d'eux que de quelques années. Qui n'admirerait le miracle de ces vertes vieillesses? Toute la jeunesse de notre siècle s'est-elle donc réfugiée dans l'âme de ces

magnifiques vieillards? Serait-ce donc que la politique et l'éloquence réservent à leurs favoris le don de Jouvence?"

On meurt cependant quelquefois en Europe comme en Amérique, quoique ce soit généralement un peu plus tard. Nous avons à enregistrer les décès du grand poète Jasuh, qui a ressuscité dans notre siècle la langue des troubadours; de l'Amiral Romain-Desfossés, de M. Alexandre Vattemare, le célèbre mime qui fit tant de bruit dans ce pays avec son système d'échanges; de M. Moquard, secrétaire de l'Empereur; de M. Dayton, ambassadeur américain à Paris; du capitaine Speke, célèbre par ses découvertes toutes récentes dans l'intérieur de l'Afrique, et de Lord Spencer, religieux catholique, mieux connu sous le nom de *Father Ignatius*. Il ne doit pas être confondu avec le *Brother Ignatius*, fondateur d'un ordre de religieux protestants et dont les prédications font actuellement beaucoup de sensation en Angleterre.

Nous avons omis dans notre nécrologie précédente le juge en chef Taney, de la Cour Suprême des États-Unis, mort à plus de 80 ans et laissant une haute réputation de savoir, d'intégrité et d'habileté. Son nom fut cependant exposé aux insultes des fanatiques au sujet de sa décision dans l'affaire *Dredd Scott*. M. Taney était catholique. Il est remplacé par l'ancien ministre des finances, M. Chase.

Puisque nous ne nous sommes point gênés pour médir de l'année qui s'en va, signalons un des bons résultats qu'elle nous laisse, c'est le développement et l'augmentation de la presse française en Canada. Deux nouvelles revues littéraires ont été fondées cette année, *La Revue Canadienne*, à Montréal, et *La Semaine*, à Québec; trois nouveaux journaux politiques ont paru dans nos districts ruraux, ce sont *Le Nord*, à Ste. Scholastique, chef-lieu du comté de Terrebonne; *Le Messager de Joliette*, à Joliette, et *Le Drapeau de Lévis*, dans la nouvelle ville de Lévis; le *Courrier d'Ottawa* est aussi ressuscité, et un journal quotidien, *La Presse*, qui s'est appelée ensuite *l'Union Nationale*, a été fondé à Montréal et a maintenant jusqu'à deux éditions par jour. Deux de nos plus anciens journaux, le *Journal de Québec* et *La Minerve*, sont aussi devenus quotidiens. La dernière de ces feuilles a maintenant une correspondance parisienne, et elle a fait un véritable tour de force en traduisant et publiant le matin, à son heure ordinaire, le message du Président, reçu très-tard dans la nuit par le télégraphe et formant quatre colonnes d'un petit caractère, ce qui fait que ce document a pu être lu en français, à Montréal, en même temps qu'on le recevait à New-York.

Notre presse française est aujourd'hui très-nombreuse et les progrès qu'elle a faits sont vraiment étonnants. Nous avons huit publications périodiques dévouées aux sciences, à la littérature, à la religion, à l'instruction publique et à l'agriculture; seize journaux politiques et trois publications anglo-françaises, la *Gazette du Canada*, les *Décisions des Tribunaux* à Québec et le *Lower Canada Jurist* à Montréal, ce qui fait en tout 27 publications dans notre langue. A toutes et à nous mêmes nous souhaitons : sagesse, utilité et prospérité!

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—M. le ministre de l'instruction publique vient d'inviter l'Académie des inscriptions et belles-lettres à lui faire connaître son opinion sur la convenance d'introduire la prononciation moderne dans l'enseignement de la langue grecque. L'Académie a nommé pour examiner la question une commission composée de MM. Brunet, de Presle, Dehégue, Alexandre et Rossignol. M. de Sauley, président du bureau, M. Egger, vice-président, et M. Guignault, secrétaire perpétuel, prendront également part aux délibérations de cette commission.—*Bulletin*.

—On écrit d'Honolulu, le 16 juillet 1864 :

"Partout où pénètre la civilisation, la langue française semble aujourd'hui un des éléments indispensables destinés à en faciliter les progrès, et depuis que les rapports de l'Europe avec les îles Hawaï sont devenus plus fréquents, il n'est pas sans intérêt de signaler l'extension qu'y prennent l'étude et l'usage de notre langue. Elle y est enseignée dans trois collèges : celui de Punaho fondé par les missionnaires américains, celui d'Oohu qui appartient au gouvernement hawaïen, et plus particulièrement dans celui d'Ahuimannu, dirigé par la mission catholique. Les élèves appartiennent presque exclusivement aux familles indigènes, et le consul de France a pu récemment constater leur progrès, en assistant aux examens de fin d'année. Ces enfants, qui n'ignorent encore ni comprennent que l'idiome canaque, répètent maintenant avec intelligence et facilité des morceaux d'histoire et de littérature française. A l'occasion de cette fête scolaire, le directeur du collège, le R. P. Walsh, a rappelé, dans une touchante allocution, ce qu'avait fait la France pour propager les lumières dans ces contrées lointaines; il a signalé la sollicitude du gouvernement de l'Empereur pour la mission catholique aux îles Hawaï, et il a pu dire en toute vérité que le collège d'Ahuimannu, où de nombreux enfants trouvent aujourd'hui l'éducation religieuse en même temps qu'une instruction utile et sérieuse, était bien un collège français, puisque sans l'appui de la France il n'existerait pas."

—L'honorable ministre de l'instruction publique est infatigable, il ne reconnaît, pour lui, aucun temps de repos; son ardeur ne connaît pas de bornes, tant il a à cœur d'élever l'influence de l'administration qu'il dirige. L'opinion publique s'accorde à approuver les principaux actes accomplis par M. Duruy; en moins de deux années, on a vu des arrêtés réglementer, renover ou modifier les diverses ramifications de son administration: "Reconstitution de l'agrégation d'histoire, modification des programmes d'enseignement secondaire, fondation des concours provinciaux, sécurité de la position des professeurs sauvegardée par l'installation du jury, augmentation de traitement accordée aux instituteurs, réglementation des pensions de retraite..." M. Duruy s'est occupé de tout et de tous dans les limites du budget attribué à son ministère.

Une circulaire aux préfets, en date de la fin du mois dernier, annonce aux conseils généraux trois propositions nouvelles tendant à l'amélioration de l'enseignement primaire: Distribution de prix dans les écoles.—Fondation de prix en faveur des anciens élèves.—Etablissement d'une école normale pour la préparation à l'enseignement spécial. Ces innovations sont encore à l'état de projet; elles sont soumises à l'adoption des conseils généraux, puisque les frais seront à la charge des budgets départementaux.

M. Duruy s'est probablement inspiré du discours si ferme et malheureusement si véridique prononcé par M. le général Morin à la séance des cinq Académies. Dans son travail si consciencieux et si complet, le savant académicien ne ménage pas la vérité à la France; notre pays est bien véritablement au-dessous du niveau européen, quant à l'instruction primaire. En prenant pour base de statistique le nombre d'hommes de vingt ans appelés au recrutement ne sachant ni lire ni écrire sur 100, on arrive, pour les peuples d'Allemagne et la Suisse, aux chiffres suivants :

Bavière (1854).....	8
Prusse.....	3
Saxe (1847-48-51-52).....	16,5

La même statistique étant faite, en France, depuis 1828 jusqu'à 1862, on trouve :

1o Que sur 100 jeunes gens ayant vingt ans en 1828, 53 ne savaient ni lire ni écrire.

2o Qu'à l'époque de la promulgation de la loi de 1833, il y avait encore 46 p. 100 d'ignorants.

3o A la fin de 1862, il y avait encore 27 p. 100 de jeunes recrues ne sachant ni lire ni écrire.

Le budget de l'enseignement primaire a cependant singulièrement augmenté: de 100,000 francs qu'il était en 1829, il montait à 4,737,000 fr. pour 1861. Malgré l'établissement de nombreuses écoles, le savoir plus réel des maîtres, les efforts de l'administration, les populations des campagnes désertent l'école, méconnaissent la dignité du maître, lui refusent sa juste rémunération; ce dernier, limité dès lors au *minimum*, si faible, attribué par l'Etat, prend le *métier en dégoût*, et ne se sent pas l'énergie d'instruire ses administrés malgré eux. L'organisation de l'enseignement primaire est donc dans un cercle vicieux, puisque toutes les tentatives administratives ne peuvent surmonter cette déplorable moyenne de 27 p. 100 d'ignorants absolus en France.

M. le général Morin a discuté dans son discours académique toutes les données de la question, il a montré l'influence de l'Education primaire obligatoire et libre; il a montré comment dans les pays où cette loi est en vigueur, on imposait aux familles le tribut scolaire.

On doit donc se féliciter de voir M. Duruy prendre à cœur les observations si pénibles faites par l'illustre directeur du Conservatoire des arts et métiers, et chercher, par l'appât des récompenses, à relever l'enseignement donné dans les écoles primaires. Les solennités présidées par de hauts personnages appartenant au département, les prix cantonaux, etc., constituent-ils des remèdes bien efficaces? Il ne faut pas s'illusionner, ce n'est qu'un système très-anodin; le véritable et seul à invoquer est présenté par tous ceux qui ont lu le discours que nous avons cité.

Arrivons à la troisième proposition faite par M. Duruy aux conseils généraux: l'établissement d'une école normale spéciale. Les termes de la lettre sont un peu vagues; mais l'idée semble bien arrêtée dans l'esprit de S. Ex. M. le ministre, vu qu'il ne demande aux conseils qu'un appui financier et nullement un avis. Il s'agirait d'établir un concours annuel entre les meilleurs élèves des écoles normales primaires de tous les départements, et de choisir parmi eux un certain nombre de sujets qui recevraient, soutenus matériellement par leurs départements, un enseignement spécial dans cette école (sise à Paris); la durée de leur séjour serait de trois ans, puis ils retourneraient dans les départements.

Quelle sera la nature de cet enseignement spécial? toute la question est là. Sera-ce un enseignement secondaire dérivant de celui des lycées? Sera-t-il pratique, professionnel?... C'est ce que nous avons hâte de savoir.

Cette école ayant pour but de former des professeurs primaires possédant un degré d'instruction plus élevé. M. Duruy semble croire que l'ignorance persistante des masses est due à la faiblesse des maîtres; ce serait injuste en général, car les élèves des écoles normales primaires reçoivent une éducation plus que suffisante, et la plupart des maîtres d'école déploient un grand esprit de zèle.

On se rappelle qu'un programme d'enseignement professionnel émanant de S. Ex. M. le ministre attend la décision du Corps législatif; l'enseignement spécial serait-il de la même nature? Alors ce serait le troisième projet rédigé dans le même but, car M. Rouher, ministre de l'agriculture,

en avait mis un à l'étude, et M. Bêhlc vient de déclarer l'enquête terminée.

La réorganisation de l'enseignement primaire, — la création d'un enseignement professionnel libre ou dépendant du ministre de l'Instruction publique, voilà les deux graves questions qu'il importe de résoudre; car il faut se hâter de fermer cette plaie: l'ignorance absolue, qui gangrène les campagnes et les bas-fonds industriels, et de constituer, sur des bases plus solides l'éducation des classes laborieuses et productives de la société. — *Cosmos*.

BULLETIN DES SCIENCES.

— Il n'existe peut-être pas de phénomène plus intéressant que celui d'une étoile qu'on voit diminuer ou augmenter d'éclat, et qui, arrivée à un *minimum* ou à un *maximum* d'intensité lumineuse, revient ensuite au point initial de l'observation. C'est là plus qu'un simple objet de curiosité. Aussi le savant, ou plutôt l'amateur (l'astronome de profession dédaigne ce genre d'étude), qui en comprendrait toute l'importance, pourrait-il rendre de grands services à l'astronomie.

La première étoile variable fut aperçue le 13 août 1595 par David Fabricius dans le col de la Baleine. Fabricius la signala comme une étoile de troisième grandeur, qui disparut en octobre de la même année. L'esprit des observateurs était alors aux étoiles nouvelles qui apparaissent et disparaissent presque subitement; personne ne se doutait qu'il pût y avoir des étoiles changeantes ou périodiques. L'inertie intellectuelle est un phénomène dont l'étude n'est pas non plus à dédaigner.

Le nombre des étoiles périodiques, bien qu'il se soit accru depuis le XVII^e siècle, est probablement plus considérable qu'on ne pense.

Les observations d'étoiles variables les plus récentes sont de M. Jules Schmidt, directeur de l'Observatoire d'Athènes. Elles sont consignées dans le no. 1486 (fascicule du commencement d'août 1864) des *Astronomische Nachrichten*.

Que faut-il penser des étoiles variables? L'imagination s'est donné ici libre carrière. Le P. Riccioli, qui avait entrepris, dans son *Almagestum novum*, de réfuter Copernic, imagina tout un système, à l'usage des théologiens plutôt que des astronomes. Il prétend que parmi les étoiles créées au commencement du monde il s'en trouve qui ne sont pas lamineuses dans toute leur étendue; qu'il y a, par exemple, une moitié de leur globe brillante, et une moitié obscure; et que lorsqu'il plaît à Dieu de faire paraître aux hommes quelque signe extraordinaire, il leur montre la moitié lumineuse, en faisant faire à l'étoile un demi-tour sur son axe.

Le système de Boull'and ne diffère guère de celui de Riccioli. L'auteur de l'*Astronomia philolaita* suppose que l'étoile variable est obscure dans la plus grande partie de sa surface, tandis que l'autre partie est lumineuse, qu'elle a un mouvement propre autour de son axe, et qu'elle présente à la terre tantôt sa partie claire, tantôt sa partie parsemée de taches obscures.

Suivant l'hypothèse de Maupeituis, il existe des étoiles aplaties, semblables à des lentilles. Lorsque, dit-il, ces étoiles nous présentent leur face, elles nous paraissent comme des étoiles sphériques dont le diamètre serait le même que celui de leur équateur, mais si elles viennent à changer de situation par rapport à nous, si elles nous présentent leur tranchant, nous verrons leur lumière diminuer plus ou moins, selon la différente manière dont elles se présenteront, et nous les verrons tout à fait s'éteindre, si leur aplatissement et leur distance sont assez considérables. De même des étoiles, que leur situation nous avait empêchés d'apercevoir, paraîtront lorsqu'elles prendront une situation nouvelle; et ces alternatives ne dépendront que du changement de situation de ces astres par rapport à nous. (Discours sur les différentes figures des astres, Paris, 1732.)

D'après une autre hypothèse, plus vraisemblable, il faudrait chercher la cause de la variabilité périodique, non pas dans les étoiles elles-mêmes, mais dans l'interposition plus ou moins complète entre l'astre changeant et la terre, de quelque masse opaque, circulant autour de cet astre comme nos planètes circulent autour du soleil.

Les détails de l'observation sont la pierre de touche des théories. M. Hind a observé que les étoiles variables, au moment de leur minimum d'éclat, paraissent la plupart rouges et environnées d'une espèce de brouillard. C'est ce qui a fait demander si ces variations d'intensité lumineuse ne seraient pas dues à des nuages planétaires qui, par un mouvement de révolution, viendraient périodiquement s'interposer entre l'étoile et la terre. Quoi qu'il en soit, c'est là un beau sujet d'étude auquel il faudrait convier tous les amateurs, souvent plus utiles à la science que les savants eux-mêmes. — *Cosmos*.

— Nous avons déjà parlé des services importants que la photographie était appelée à rendre, nous pourrions même lire, qu'elle a déjà rendus à l'histoire de notre pays. Un correspondant du *Journal de Québec* attire notre attention sur les travaux de MM. Livernois et Ellison, et fait aux amateurs et aux familles canadiennes un appel que nous secondons volontiers de notre faible influence. MM. Desmarais et Cie. de cette ville ont aussi publié sous la direction de M. le Professeur Bibaud une série de photographies historiques dont la liste a paru dans les journaux. Parmi les travaux les plus remarquables de M. Livernois se trouvent les plans de Montréal et de Québec, en 1759 et celui du siège de cette dernière ville, tirés de l'ouvrage très-rare de Jeffries publié l'année suivante (1760). Le plan du siège de Québec vaut des volumes pour l'intelligence de cet événement capital de notre histoire. L'exécution de ces belles

photographies historiques qui font suite aux Douze rues de Québec en 1759, égale si elle ne surpasse pas tout ce que nous avons vu jusqu'ici dans ce genre. Ci-suit la correspondance du *Journal de Québec*:

« Il est un projet que j'aimerais voir parvenir à bonne fin et qui regarde nos artistes photographiques; celui de rassembler dans leur atelier des portraits exacts des personnages les plus marquants de notre histoire. Pour ce faire, il ne faut que la coopération de quelques amis des arts. Livernois et Ellison ont déjà réuni de cette sorte un grand nombre de portraits historiques, et ceux qui possèdent des toiles ou des gravures de nos grands hommes devraient les faire copier immédiatement; ça ne coûte rien, Ellison et Livernois considérant que c'est une faveur à leur faire.

« Un album pour le clergé, contenant les portraits de tous les évêques du Canada et des membres les plus distingués du sacerdoce, serait bien vite tiré à 300 ou 400 exemplaires; nos hommes de lettres auraient le leur; nos illustrations politiques, de même. C'est avec plaisir que j'ai trouvé chez Livernois le portrait du Chevalier de La Corne, une des plus belles figures de notre histoire; l'Amiral Bedout; Christophe Colomb; Améric Vesputce; Jacques Cartier; Champlain; Charlevoix; Montcalm; Wolfe; Duberville, D'Iberville; De Salaberry, le héros de Chateauguay, et mille autres célébrités. Il paraît que M. Théophile Hamel possède aussi le portrait du Chevalier de Lévi, d'Auherst, de Murray et de Sir George Prevost. »

— Dans la section d'anatomie et de physiologie, présidée par le docteur Edward Smith, le docteur Davy a fait de curieuses révélations sur la température du corps humain, d'où l'on peut tirer cette conclusion légèrement humiliante pour l'orgueil scientifique, que, sur plusieurs points, la science moderne ne fait que confirmer certaines découvertes fort anciennes, d'autant plus méritoires qu'alors il n'existait pas les moyens d'investigation et de précision que nous avons aujourd'hui. Aristote avait donc suggéré que la température de l'homme était plus élevée que celle de la femme. Naturellement il se trouva des sceptiques qui discutèrent cette opinion, et la question demeura ouverte jusqu'à ce que le thermomètre, sous les délicates manipulations du docteur Davy, l'eût décidée dans le sens du Stagyrte. La température du corps de l'homme varie entre 37°, 22 et 37°, 50; celle du corps de la femme entre 36°, 53 et 36°, 67. Cette différence d'environ trois quarts de degré a cependant son importance en ce qu'elle permet à l'homme de supporter plus aisément les variations de température. — *Revue Britannique*.

— Le *Hobart Town Mercury*, journal de la Tasmanie, publie quelques détails sur les tentatives de pisciculture faites par le gouvernement anglais pour cette colonie. Au mois d'avril, arrivèrent plusieurs boîtes contenant des œufs de saumon, destinés aux cours d'eau de cette île. Tout d'abord, les rapporteurs remarquèrent que la condition de ces œufs dépendait absolument de l'état de la mousse dans laquelle ils avaient été enveloppés. Là où cette mousse avait conservé sa verdure et son élasticité, les œufs étaient en pleine vitalité; mais là où la mousse s'était décomposée ou avait subi une certaine compression, peu de frai avait survécu et se trouvait étouffé par des végétations parasites. En règle générale, on peut dire que le moindre déchet se trouvait dans les boîtes où la mousse et les œufs avaient subi le moins de compression. Le 4 mai naquit la première truite, et le 5, le premier saumon, qui eurent jamais été vus au sud de l'équateur. L'éclosion continua alors régulièrement jusqu'au 25, où l'on compta plus de deux cents truites en excellente condition. L'éclosion des saumons fut plus lente, et ce ne fut que le 8 juin que le dernier sortit de sa coquille. M. Ramsbottom eut la patience d'en compter plus de mille; mais bientôt il ne lui fut plus possible de les suivre. Tout donc porte à croire que l'acclimatation du saumon et de la truite en Tasmanie est un fait décidément accompli. — *Idem*.

— Les découvertes de veines carbonifères se multiplient comme pour donner un démenti aux alarmistes. L'autre jour, c'étaient les pampas du Brésil qui dévoilaient leurs trésors; aujourd'hui, c'est le tour de l'Inde, dont les provinces du nord-ouest abondent en charbons de qualités variées, propres aux différents usages industriels. Les houillères qui se font remarquer par la supériorité de leurs produits sont celles de Kourabalee et de Nerhudda, dont les charbons font évaporer cinq kilogrammes d'eau par kilogramme de combustible. Ces découvertes ont occasionné un mouvement sensible dans le commerce de Calcutta et de toute cette région, qui auparavant était obligée de s'approvisionner en grande partie en Europe et dans l'Amérique du Nord.

Deux autres découvertes minéralogiques importantes viennent aussi d'être faites en Europe, d'une veine d'anthracite dans le mont Ocnis, et de sources presque innombrables de pétrole dans la Russie méridionale. Vraiment, comme l'a présagé Hoffmann, l'illustre carboniste, les produits houillers sont la seule richesse. — *Id.*

CALENDRIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR 1864.

JANVIER.

FEBRIER.

MARS.

AVRIL.

Ce mois tire son nom du dieu Janus, auquel il était consacré.

Février, Februarius, du mot Februus, nom de sacrifices qui avaient lieu dans ce mois, se trouvant à la fête de tous les premiers siècles de Rome; décernés le plucet après Janvier.

Ainsi nommé parce que Romulus l'avait consacré au dieu Mars; ce mois était le premier de l'année romaine.

Avril, Aprilis, dérivé du mot aperire, ouvrir, parce que la terre, dans ce mois, semble s'ouvrir à de nouvelles productions.

Calendar grid for January, February, March, and April, listing days of the month, religious and historical events, and feast days.

M AI.

JUIN.

JUILLET.

AOÛT.

Ce mois était dédié à Maia, mère de Mercure, messager des dieux.

Ce mois était consacré à Junon, la souveraine des dieux.

Ce mois, nommé d'abord Quintilis, prit le nom de Julius sous le consulat d'Antoine, en mémoire de Jules César.

Ce mois se nommait Sextilis, parce qu'il était le 6ème du calendrier romain. On lui donna le nom d'Augustus, en l'honneur d'Auguste, empereur des Romains.

Calendar grid for May, June, July, and August, listing days of the month, religious and historical events, and feast days.

SEPTEMBRE.

OCTOBRE.

NOVEMBRE.

DECEMBRE.

Ce mois était le septième de l'année romaine.

Ce mois était le huitième de l'année romaine. Il reçut, sous Antoine, le nom de Faustina, en l'honneur de Faustine, épouse de ce prince.

Ce mois était le neuvième de l'année romaine.

Ce mois était le dixième de l'année romaine.

Calendar grid for September, October, November, and December, listing days of the month, religious and historical events, and feast days.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU BAS-CANADA.

Administration details including the name of the Superintendent of Education, Hon. Pierre J. O. Chauveau, and lists of school inspectors and principals.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Members of the Council of Public Instruction, including names like Sir Étienne Paschal Taché, and their respective roles.

TABLEAU DES BUREAUX D'EXAMINATEURS, PAR COMTES.

Table listing examination centers by county, including locations like Argenteuil, Montérégie, and Beauport.

REGLEMENTS POUR L'EXAMEN DES CANDIDATS AU BREVET OU DIPLOME D'INSTITUTEUR DANS LE BAS-CANADA.

Detailed regulations for candidates for the Brevet or Diploma of Instructor, covering exam procedures, fees, and administrative requirements.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ÉCOLES NORMALES.

Conditions for admission to Normal Schools, including age requirements, educational prerequisites, and the examination process.